

Séance de l'après-midi du 24 mars 2021

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**  
**M. PIERRE RENAUD, le commissaire**  
**Mme JULIE FORGET, la commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue 24 mars 2021 à 13 h 30  
Visioconférence

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE L'APRÈS-MIDI DU 24 MARS 2021

MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

### PRÉSENTATION DU MSSS

M. DAVID SIMARD ..... 11

### PÉRIODE DE QUESTIONS :

LA COMMISSION ..... 15

Mme AMÉLIE CÔTÉ ..... 33

M. KAREL MÉNARD ..... 55

PAUSE

REPRISE

Mme ALIZÉE CAUCHON ..... 70

M. NORMAND BEAUDET ..... 82

M. YVES BEAUDOIN ..... 93

LA COMMISSION ..... 95

M. ALEXANDRE RICHARD ..... 99

Mme NATHALIE DRAPEAU ..... 109

M. JOËL MARQUIS ..... 113

MOT DE LA FIN ..... 114

### SÉANCE AJOURNÉE AU 24 MARS, 19 h

---

**SÉANCE DU 24 MARS 2021**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors bon après-midi, mesdames et messieurs. Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique qui porte sur l'État des lieux et la gestion des matières résiduelles.

10

D'entrée de jeu, je vous informe que le registre est disponible sur le site Web du BAPE pour celles et ceux qui désirent poser des questions, de même que par téléphone au 1 800 463-4732, poste 6. Vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour vous adresser à la commission et la commission prendra les 10 premières inscriptions. Chaque personne inscrite pourra poser deux questions. Les gens seront appelés dans l'ordre de leur inscription.

15

Je tiens également à vous informer que la commission profitera de cet après-midi pour aborder la question relative à, entre guillemets, l'économie du déchet pour bien comprendre pourquoi la solution économique de l'enfouissement demeure attrayante.

20

Par ailleurs, après la pause, nous réserverons un petit moment pour revenir sur quelques aspects qui étaient inclus hier dans la présentation faite par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

25

Maintenant, avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si les personnes-ressources ont déposé des nouveaux documents depuis la dernière séance, ou encore s'ils ont des compléments d'information ou des réponses à des questions.

30

Donc je recommencerais par vous, monsieur Trudel, du ministère de l'Environnement.

**M. CLAUDE TRUDEL :**

Oui, Monsieur le président, on a déposé hier la présentation qu'on a faite hier.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y avait des réponses à des questions...

40 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Pas pour l'instant.

**LE PRÉSIDENT :**

45 ... en suspens?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

Pas pour l'instant.

50

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. — Ensuite, madame Langlois-Blouin, de RECYC-QUÉBEC.

55 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Oui, merci, Monsieur le président. Donc les études qui ont été réalisées concernant les matières utilisées en recouvrement ont été partagées hier, et juste avant, là, l'audience, la liste des centres de tri de résidus de construction, rénovation, démolition a également été partagée. La présentation avait déjà été reçue hier.

60

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame. — Madame Marion Schnebelen du MSSS, ministère de la Santé et des Services sociaux.

65

**Mme MARION SCHNEBELEN :**

70 Oui, bonjour à tous; bonjour, Monsieur le président. Nous n'avons rien à envoyer, par contre,  
nous avons deux réponses à deux de vos questions d'hier. La première concerne, vous avez posé  
une question sur les poussières nanométriques. Donc nous avons consulté à nos experts à l'Institut  
national de santé publique, et ce qu'on nous indique, c'est que les poussières nanométriques -- donc  
75 on parle évidemment de moins de 100 nanomètres de diamètre -- sont certainement une  
préoccupation parce qu'elles sont issues de la combustion et qu'elles ont le potentiel de pénétrer  
profondément dans l'arbre respiratoire, voire même d'atteindre la circulation sanguine pour induire  
des effets systémiques.

80 Toutefois, on nous indique qu'il y a encore peu d'études épidémiologiques qui rapportent  
leurs effets étant donné le manque d'information sur l'exposition de la population. Donc il est difficile  
de se prononcer sur les évidences, quant à leurs effets. Mais théoriquement, elles sont  
préoccupantes et l'Institut national de santé publique est d'avis qu'il serait opportun de s'attarder à  
leurs mesures.

**LE PRÉSIDENT :**

85 Merci, madame.

**Mme MARION SCHNEBELEN :**

90 Ça, c'est la première. La deuxième faisait référence aux GES et ce que vous nous aviez  
indiqué hier où il y avait eu une petite confusion, vous ne saviez pas si c'était dans le rapport du  
ministère de l'Environnement ou nous, et finalement, c'était nous.

95 Donc, en fait, c'était pour répondre à la citation, là, qu'on avait formulée à la page 14 de  
notre rapport. C'est-à-dire, au Canada, les émissions de méthane des sites d'enfouissement  
représentent 20 % des émissions. Donc c'est pris textuellement du site d'Environnement et  
Changement climatique Canada, gaz à effet de serre et déchets solides municipaux. On pourra faire  
parvenir le lien à la commission, là, le lien vers le site Internet.

100 Et si l'on approfondit la question selon le rapport d'inventaire national qui s'appelle *Sources*  
*et puits de gaz à effet de serre au Canada*, en 2015, le traitement des déchets est responsable de  
920 kilotonnes de méthane, ce qui représente 22 % des émissions totales comptabilisées. Donc si  
on prend les données de 2018, le traitement des déchets est responsable de 660 kilotonnes de  
105 méthane pour 17,8 % des émissions. On aurait un tableau aussi, là, qu'on pourrait vous faire parvenir  
et d'autres liens Web vers les données. Le chiffre de 20 % n'était donc probablement pas un chiffre  
exact, mais plutôt un estimé grossier ou une moyenne approximative des dernières années.

110 Ce qu'on voulait aussi indiquer au niveau des gaz à effet de serre, c'est qu'effectivement,  
l'enfouissement, puisqu'il est le mode d'élimination des déchets qui émet le plus de GES, on voulait  
quand même vous indiquer les chiffres pour le Québec aussi qu'on avait -- là, c'était des chiffres  
canadiens -- mais en moyenne au Québec, c'est 4,5 % des émissions de GES qui sont attribuables  
à l'enfouissement des matières résiduelles. Et voilà. Donc...

115 Et là, on parle de l'enfouissement, mais il faut... C'est un peu comme un projet minier, les  
gaz à effet de serre sont émis lors des procédés d'enfouissement, mais ils sont aussi émis lors du  
transport. Et c'était important aussi pour nous d'indiquer que le transport des déchets met en  
circulation quand même des flottes de camions qui sillonnent les rues, les routes, en consommant  
du pétrole et en émettant du gaz carbonique.

120 Donc même si ce n'est pas la principale source d'émission de GES en matière de gestion  
de déchets, c'est quand même important de le considérer et de se questionner peut-être sur des  
approches moins consommatrices de pétrole qui pourraient être envisagées. Il y a des principes, des  
procédés de co-collecte de matières résiduelles à l'aide de camions à compartiments, des flottes de  
camions électriques. Bon, ce n'est pas notre expertise du tout le ministère de la Santé, là, on  
125 comprendra bien, mais c'est ce qu'on avait pu recenser aussi.

130 Donc on vous voulait l'amener parce que c'est quand même un élément important à  
considérer dans la gestion des résidus ultimes aussi, pas juste ce qui se passe sur le lieu  
d'enfouissement, mais ce qui se passe aussi comme toute autre activité connexe pour amener les  
résidus à une place. Plus c'est éloigné, bien, évidemment, plus on peut émettre des gaz à effet de  
serre lors du transport, par exemple.

**LE PRÉSIDENT :**

135           Votre réponse est limpide. Permettez-moi juste de vérifier une dernière chose.

**Mme MARION SCHNEBELEN :**

140           Oui

**LE PRÉSIDENT :**

145           Quand vous faites référence aux 4,5 % des émissions qui seraient émises par les lieux  
d'enfouissement, est-ce qu'il s'agit bel et bien de gaz à effet de serre ou de méthane?

**Mme MARION SCHNEBELEN :**

150           C'est 4,5 % des émissions de gaz à effet de serre, en moyenne, au Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

155           Excellent. Merci, madame.

**Mme MARION SCHNEBELEN :**

160           De rien.

**LE PRÉSIDENT :**

165           Donc, monsieur Hébert, du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

**M. DAVID HÉBERT :**

165           Oui, bonjour, Monsieur le président, c'est ça, nous avons deux questions à répondre, nous  
allons vous répondre par écrit, là, dans les prochaines heures.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci.

170

**M. DAVID HÉBERT :**

De rien.

175

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Noreau, vous avez été totalement dégagé hier, j'espère que vous n'avez pas trouvé le temps long et j'espère que nous aurons l'occasion de vous occuper un peu plus aujourd'hui. Merci de votre patience.

180

Ensuite, monsieur Allaire, de la Communauté métropolitaine de Montréal. Monsieur Allaire?

**M. MICHEL ALLAIRE :**

185

Oui. Oui? Je ne crois pas que...

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y, à vous la parole.

190

**M. MICHEL ALLAIRE :**

Je ne crois pas qu'il y avait de questions qui nous avaient été adressées hier, donc...

195

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

200



**M. MICHEL ALLAIRE :**

Il y a des documents qui vont vous être acheminés probablement dans le courant de la journée de demain.

205

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

210

**M. MICHEL ALLAIRE :**

Mais pour l'instant, je n'ai pas rien à dire.

**LE PRÉSIDENT :**

215

Parfait. Très bien. — Et monsieur Bernier, de la Communauté métropolitaine de Québec.

**M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :**

220

Oui, bonjour, Monsieur le président. En fait, on vous acheminera les réponses aux questions, mais je les ai sous la main, en fait, donc je peux aborder la question directement en lien avec les questions qui ont été posées hier si vous le souhaitez.

**LE PRÉSIDENT :**

225

C'est à votre choix.

**M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :**

230

Bien écoutez, je peux en faire la lecture rapidement, et puis dans tous les cas, il y aura les documents qui seront transmis plus tard dans la journée.

Peut-être pour la première question, en fait, donc on se demandait quelles étaient les procédures administratives ou réglementaires lors des dépassements de normes à l'incinérateur.

235 Donc lorsqu'il y a des dépassements de normes, en fait, il y a des déclarations qui sont faites à la  
fois au fédéral et au provincial. Également des correctifs qui sont demandés au niveau de l'exploitant.  
On produit également des notes internes, des communications de santé publique ainsi que des  
communications auprès du ministère de l'Environnement ainsi qu'auprès du Comité de vigilance des  
240 activités de l'incinérateur. Ça, c'est pour la première question, il y a d'autres éléments de réponse,  
là, qu'on pourra constater dans l'envoi qu'on vous fera.

La deuxième question, c'était concernant l'optimisation, les optimisations qui ont été  
réalisées dans les dernières années en lien avec la mise en place des brûleurs et des fours. Donc la  
Ville de Québec a procédé, depuis 2017, à des améliorations en installant des distributeurs de  
245 charbon actif dans chacun des fours. L'installation de brûleur également au gaz naturel a été  
complétée pour tous les fours à la fin de l'année 2020. Il y a quand même les fours 2, 3 et 4, là, qui  
sont mis en service actuellement et qui sont toujours à faire des tests. Le four 1, par contre, est  
pleinement opérationnel.

250 Et il y a plusieurs, aussi, démarches, des travaux qui ont été mis en place depuis 2010 afin  
de réduire les problématiques de *clinkers* qui engendraient des mauvaises conditions de combustion.  
Entre autres, la métallisation des fours, l'optimisation des paramètres de réglages généraux et les  
boucles de régulation, l'optimisation de la régulation de la marche des (inaudible). Et puis je pourrais  
continuer comme ça, mais ça sera quand même bien détaillé dans les documents qu'on vous  
255 transmettra.

**LE PRÉSIDENT :**

260 Excellent. Et de toute façon, nous aurons l'occasion sûrement de revenir là-dessus lors de  
la séance qui sera prévue pour la Communauté métropolitaine de Québec. Merci beaucoup.

**M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :**

265 Absolument. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Sans plus tarder, alors je vous invite, madame Schnebelen, à faire la présentation de la capsule intitulée *Odeurs et effets sur la santé*. À vous la parole.

270

**Mme MARION SCHNEBELEN :**

Merci, Monsieur le président. En fait, la capsule sur les odeurs nauséabondes va être faite par monsieur David Simard, qui est en ligne avec nous. Peut-être juste vous indiquer, là, pourquoi on estimait que c'était important de faire cette capsule. On en a parlé un petit peu hier, mais je vais reprendre pour les gens qui n'étaient pas là hier.

275

Dans les effets à la santé, s'il y a bien un effet qui est assez complexe, voire même difficile à évaluer, c'est celui des odeurs nauséabondes. Il constitue une nuisance qui, des fois, peut être perceptible et détectable par les gens en dessous de certains seuils de contamination, sauf que c'est une nuisance qui a des impacts réels et parfois négatifs sur la santé et la qualité de vie des citoyens qui résident à proximité des lieux enfouissement, des sites de compostage, et caetera.

280

Donc on voulait adresser et expliquer peut-être plus en détail qu'est-ce qu'on entend par odeurs nauséabondes, quels sont les composés odorants, quels sont leurs seuils de détection olfactive aussi très différents, donc opposés à l'autre, la perception, l'odeur aussi qui est très variable entre les personnes, l'exposition aux odeurs nauséabondes à évaluer, et caetera. Donc c'est le but de la présentation d'aujourd'hui, puis je vais laisser monsieur Simard poursuivre.

285

**LE PRÉSIDENT :**

Peut-être juste une petite précision.

290

**Mme MARION SCHNEBELEN :**

Oui, bien sûr.

295

**LE PRÉSIDENT :**

300 Normalement, quand on parle de capsule, on parle d'une information courte, 5, 10 minutes tout au plus.

**Mme MARION SCHNEBELEN :**

305 OK.

**LE PRÉSIDENT :**

310 On m'a informé que vous aviez une présentation de l'ordre de 30 minutes, ce qui sera impossible à faire aujourd'hui. Ce que je vous demande, c'est d'attirer notre attention avec, peut-être, on va couper la poire en deux...

**Mme MARION SCHNEBELEN :**

315 Hum, hum.

**LE PRÉSIDENT :**

320 ... on va vous laisser une quinzaine de minutes, couper la poire en deux. Attirez notre attention sur les points les plus marquants.

**Mme MARION SCHNEBELEN :**

325 OK, on va improviser puis on va essayer d'être efficaces dans l'intervention et on comprend qu'on va mettre l'emphase sur les points les plus marquants.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre compréhension.

330 **Mme MARION SCHNEBELEN :**

Merci, Monsieur le président.

335

---

**PRÉSENTATION DU MSSS**

---

340

**M. DAVID SIMARD :**

Donc, bonjour. Donc je vais démarrer le partage et je vais tenter d'être le plus efficace possible pour répondre à votre demande, Monsieur le président.

345

Donc vous avez ici la présentation, seulement vous dire que cette présentation est adaptée, en fait, d'une présentation qui a été faite par docteure Louise Lajoie, là, dans le cadre des audiences du BAPE sur le projet d'agrandissement du LET de Lachenaie et a été adaptée évidemment, là, puisqu'elle ne pouvait pas être ici aujourd'hui.

350

Rapidement, là, vous dire que le système olfactif, là, n'interprète pas un seul élément, mais plutôt un composé. C'est un intégrateur, là, du mélange d'odeurs qui, pour nous, sera la perception de l'odeur. Cette perception-là va être influencée par bon nombre d'éléments qui peuvent être physiologiques ou cognitifs. Généralement, la population a... on a un odorat dit « normal », mais un certain nombre de personnes vont être hypersensibles, c'est qu'ils ont une sensibilité plus grande que d'autres à percevoir les odeurs. Et, à l'inverse, d'autres personnes sont totalement anosmiques, c'est-à-dire qu'ils sont incapables de percevoir l'odeur. Ça, ça va influencer la perception de l'odeur.

355

Les habitudes de vie ou la qualité à distinguer une odeur vont l'influencer également. La qualité, c'est plutôt : est-ce que je suis en mesure de discriminer deux odeurs différentes? Et il y a différentes altérations de l'olfaction. On parle des maladies, par exemple, on a pensé qu'à la COVID qui peut affecter la perception de l'odeur.

360

Parmi les éléments cognitifs, il y a la mémoire olfactive, la norme sociale. Par exemple, si mes voisins mentionnent que, pour eux, l'odeur est mauvaise, je pourrais également trouver cette

365 odeur-là désagréable. L'environnement dans lequel je me trouve va influencer la perception de l'odeur, et son ton hédonique, c'est-à-dire est-ce que cette odeur-là, elle est plaisante ou non.

370 C'est la première fois qu'une odeur est sentie qu'elle sera le plus juste puisqu'on peut avoir une certaine accoutumance à cette odeur-là, on suffit qu'à penser à une personne qui porte le même parfum depuis longtemps qui devra en mettre plus pour le sentir.

Par contre, la mémoire olfactive va également influencer cette perception-là puisque si j'ai été exposé une première fois à une odeur désagréable, on a besoin d'une concentration ou d'une odeur moins forte pour qu'elle soit tout aussi désagréable par la suite.

375 Il y a différents facteurs qui vont influencer la propagation. Je ne n'y attarderai pas ici, on va passer peut-être plus rapidement, puisque, dans le fond, les composés odorants vont se disperser dans l'air, et je veux seulement dire il est possible de faire des modélisations en ce sens.

380 Les lieux de traitement de déchets, il y a de nombreux composés qui vont générer les odeurs, la plupart du temps qui sont issues de la décomposition de la matière organique. Pas uniquement par contre. Les plus connus de ces composés odorants là vont être les composés soufrés tels que le sulfure d'hydrogène, l'ammoniac, certains hydrocarbures et des composés organiques volatils. Le petit diagramme qu'on retrouve ici à la droite est une roue d'odeurs qui permet, à partir de l'odeur qu'on sent, de déterminer quel type de composés on retrouve dans l'environnement. Celle-ci est la roue d'odeurs pour les lieux d'enfouissement que j'ai illustrés ici pour démontrer, là, la panoplie des composés qui peuvent être impliqués.

390 Afin d'évaluer le potentiel de l'impact sur la population, il y a deux éléments à prendre en compte, évidemment, la concentration d'un composé, mais aussi son seuil de détection olfactive. On en a ici un bon nombre qui peut varier considérablement entre les composés.

395 C'est que certains composés, on aura besoin d'une plus grande quantité pour le sentir et d'autres moins. Par contre, ce seuil-là, ce n'est pas quelque chose qui est fixe, c'est-à-dire qui va varier entre les personnes, et même chez une même personne, qui va varier peut-être dans le temps ou selon les conditions. Comme je vous mentionnais tout à l'heure, il y a l'accoutumance, mais même l'état d'attention, qu'on soit distrait ou simplement fatigué ou très attentif, va faire en sorte que le seuil de perception d'une odeur va varier.

400 Il faut faire attention, par contre, pour ne pas mélanger seuil de détection et le seuil de reconnaissance. C'est-à-dire que je peux me rendre compte qu'il y a une présence d'une odeur sans être capable de la reconnaître, c'est-à-dire de dire exactement qu'est-ce que c'est, et ça n'est pas parce que je perçois une odeur que c'est automatiquement une nuisance. Donc on va parler généralement de trois fois pour être en mesure de reconnaître ce qu'est l'odeur, et avant qu'elle me dérange, généralement, ça sera peut-être de cinq fois supérieur.

405 C'est un petit diagramme ici pour illustrer cet élément-là. Donc à une plus faible concentration, je peux détecter qu'il y a une odeur. À une concentration plus élevée, je vais être en mesure de l'identifier. Si on augmente la concentration encore, elle peut devenir une nuisance et les effets irritants peuvent être à des concentrations beaucoup plus élevées.

410 On peut voir aussi que chez certaines personnes, la détection peut être très basse alors que pour d'autres, elle sera à des niveaux très élevés, qui serait déjà un seuil de nuisance pour une autre personne. Cet élément-là, par contre, va varier en fonction du composé, là. Le petit diagramme que je vous ai fait ne peut pas s'appliquer pour tous les composés.

415 Si je prends, par exemple, un composé très irritant comme un iso-thiocyanate, l'irritation va apparaître avant même la perception de l'odeur. Alors que si on prend ici en bas pour le H<sub>2</sub>S, qui est un élément commun dans les odeurs de lieu d'enfouissement, c'est un composé qui est très odorant et dont le seuil d'irritation sera très élevé. Donc avant que ça soit irritant, évidemment, l'odeur sera perçue bien avant.

420 De tous les composés qui produisent de l'odeur parmi les déchets, je dirais que le H<sub>2</sub>S est possiblement le mieux connu et qui dégage une très forte odeur à très faible concentration, comme je disais. Mais ce n'est pas le seul composé soufré, là, qu'on retrouve, il y en a d'autres qui peuvent même avoir des seuils d'odeurs beaucoup plus bas. On va prendre l'exemple ici du disulfure de diméthyle qui est, à toutes fins pratiques, de trois ou quatre ordres de grandeur, là, plus bas que le sulfure d'hydrogène. Donc on a besoin que d'une très petite quantité de ce composé-là pour percevoir l'odeur.

430 Maintenant, les risques associés aux odeurs nauséabondes sont généralement très difficiles à évaluer parce qu'elles sont très variables entre les personnes et que ce sont des effets qui sont souvent non spécifiques également. On dit qu'une odeur prononcée devient un polluant qui

peut causer différentes réactions physiques et psychologiques, auxquelles on va s'attarder un peu ici.

435 Dans des études épidémiologiques, les personnes qui se disent incommodées par les odeurs rapportent généralement plus de problèmes de santé que les personnes qui ne sont pas impactées par ces odeurs-là. Les plus communs sont des maux de tête, des syndromes... des problèmes d'irritation, des problèmes de toux et de nausée. Il y a également des personnes qui souffrent d'allergie et d'asthme qui disent que leurs symptômes sont exacerbés lorsqu'il y a présence de mauvaises odeurs.

440 Encore pour... dans des études épidémiologiques, mais maintenant pour les problèmes psychologiques, un peu de la même manière, les personnes qui sont exposées à des odeurs nauséabondes rapportent plus fréquemment des problèmes que les personnes qui ne sont pas exposées. On va parler de problèmes de nature d'anxiété, de fatigue, problème de dépression, trouble du sommeil, et caetera.

445 Ces éléments-là vont survenir, par contre, lorsque l'odeur est soit persistante ou répétitive. Ce n'est pas parce qu'on va avoir eu une fois une mauvaise odeur qu'on risque d'observer ces éléments-là. Une odeur désagréable va être interprétée comme un signe d'avertissement de risques potentiels à la santé, même si elle ne déclenche pas d'effet direct à la santé, et certains facteurs plus subjectifs, là, peuvent fausser cette perception-là. Si on veut réduire le tout un peu rapidement, c'est-à-dire qu'une personne qui perçoit une odeur subit un stress psychologique, qui peut se transférer, si on veut, en des symptômes.

455 Je vais m'attarder ici quelques secondes à faire deux petites définitions pour un peu, là, cadrer, là, les nuisances. Tout d'abord, la définition de la santé qui, selon l'OMS, mentionne que « la santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement à une absence de maladie ou d'infirmité ». Donc que mon bien-être psychologique soit affecté, ça affecte donc mon état de santé également. Ce n'est pas uniquement parce que je n'ai pas de blessure ou de maladie que ça n'affecte pas ma santé.

460 Pour la nuisance, maintenant, on va parler d'« un sentiment de mécontentement, de contrariété, associé à tout contaminant ou condition, qui cause ou qui est soupçonné, par l'individu ou un groupe, de causer un effet adverse ». Et de manière plus simple, on pourrait dire qu'une nuisance, dans le fond, est un peu une dégradation du milieu de vie. Et même s'il n'est pas clairement



démontré que les odeurs ont des effets toxiques sur la santé, elles peuvent constituer une nuisance importante qui peut affecter de façon significative la qualité de vie de la population qui vit à proximité des lieux de traitement de déchets.

470            Certaines études auraient démontré, là, qu'on a un réel problème de nuisance, même si seulement 5 % de la population est affectée et même aussi peu que de 2 % du temps. Alors évidemment, en général, le nombre de personnes affectées va augmenter en fonction de l'exposition de l'odeur.

475            Donc si je fais un très court résumé de ce qu'on vient de mentionner, les études épidémiologiques tendent à démontrer que les personnes incommodées par les mauvaises odeurs rapportent plus de problèmes physiques, plus de problèmes psychologiques. Les mauvaises odeurs sont une source de nuisance, qui représente vraiment un problème de santé en soi. Et les odeurs, évidemment, sont une source de préoccupation pour la population, ne serait-ce que par la nature  
480 des contaminants, les craintes qui sont liées à l'odeur, sa réapparition, des inquiétudes pour la santé ainsi que des incertitudes quant à la sécurité.

Donc ça mettrait fin à la présentation.

485            **LE PRÉSIDENT :**

              Merci. J'aurais peut-être une question ponctuelle et une question plus générale. Tout d'abord, vous avez mis beaucoup l'accent sur notamment le sulfure d'hydrogène, parce que justement c'est une odeur d'oeuf pourri. Et, ce que nous avons compris, c'est que certains lieux  
490 d'enfouissement auraient tendance à refuser du gypse notamment parce qu'il entraîne l'émission de sulfure d'hydrogène. Est-ce qu'il y aurait, selon vous, d'autres matières résiduelles qui peuvent contribuer à des émanations de ce type-là?

495            **M. DAVID SIMARD :**

              La problématique du gypse, c'est une problématique bien connue qui a été répertoriée. Pour approfondir, là, sur est-ce que des composés bien précis conduisent à des émanations de H<sub>2</sub>S, je vous proposerais de prendre la question en délibéré.

500 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci. Et après votre exposé, la question qui peut nous survenir, là, c'est : est-ce qu'avec ces effets que vous nous avez exposés, est-ce que vous avez entrepris des études au Québec dans des sites d'élimination particuliers pour voir si, effectivement, les populations riveraines éprouvent des effets similaires à ceux que vous avez communiqués, documentés?

505 **M. DAVID SIMARD :**

Étant moi-même dans une direction de santé publique d'une région, je pourrais répondre uniquement que pour ma région, donc peut-être, je ne sais pas si au ministère de la Santé, vous pouvez approfondir. Pour la région du Saguenay — Lac-Saint-Jean, la réponse serait non. Et je ne peux répondre pour l'ensemble des régions du Québec dans mon cas.

515 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Schnebelen, s'il vous plaît, à votre connaissance, est-ce que votre ministère a entrepris des études de cette nature à l'échelle du Québec?

520 **Mme MARION SCHNEBELEN :**

Je n'ai pas vu de telles études ni au niveau de l'Institut national de santé publique ni commandé par notre ministère. On va quand même valider l'information pour garantir le tout.

525 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça ne serait pas un peu paradoxal de nous présenter des effets sur la santé, donc qui, manifestement, témoignent d'une certaine sensibilité de votre ministère à cet égard, sans que votre ministère fasse depuis tant d'années des recherches pour voir si, au moins, au Québec, on observe ces mêmes effets? En tout cas, je vous laisse la question puis je cède la parole à mon collègue, monsieur Pierre Renaud.

530

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

535 Oui, la question, monsieur Simard, puis après ça, j'aimerais ça entendre aussi monsieur  
Trudel : est-ce qu'il y a eu une cartographie qui a été faite des différents lieux d'enfouissement pour  
pouvoir voir quels sont ceux qui présentent un risque, où il y aurait un risque des odeurs? Parce qu'il  
y a certains sites d'enfouissement qui sont situés complètement à l'écart, là, où il n'y a pas de voisins  
très proches, là, mais il y a d'autres sites enfouissement où il y a des voisins assez proches. Est-ce  
540 qu'il y a eu une cartographie pour évaluer quel serait le, pour les différents sites, le risque qu'il y ait  
des effets sur la santé lié aux odeurs?

**M. DAVID SIMARD :**

545 Vous avez dirigé la réponse vers moi, monsieur Renaud, et vous n'aimerez probablement  
pas la réponse puisqu'elle sera la même que la précédente. C'est-à-dire que comme je suis, moi,  
professionnel dans une direction de santé publique d'une région donnée, je ne peux  
malheureusement pas m'avancer pour l'ensemble des régions du Québec pour... Je peux répondre  
pour le Saguenay — Lac-Saint-Jean évidemment, et dans notre cas, il y a actuellement qu'un seul  
550 lieu d'enfouissement technique qui est ouvert (inaudible) de peu, qui est en service et qui est très  
retiré de la population pour celui-là. Donc non, il n'y a pas eu lieu, là, de faire ce type d'études là pour  
notre région.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

555 Monsieur Trudel peut-être?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

560 Excusez-moi, la question porte toujours sur à savoir si le Ministère a fait une certaine  
cartographie? Parce que je peux répondre comment on aborde la problématique des odeurs au  
niveau de soit de l'autorisation d'un projet ou soit de même l'exploitation d'un lieu, mais en ce qui  
concerne la cartographie au niveau des problématiques d'odeurs, non, le Ministère n'a pas fait cet  
exercice.

565 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Puis dans votre expérience, là, parce que vous connaissez tous les lieux d'enfouissement techniques, là, à partir de quelle distance on peut observer des problèmes associés à, je vais dire, des plaintes de citoyens, ça pourrait être des problèmes de santé, là, mais le ministère de l'Environnement ne doit pas tenir un registre de ça, mais où il y a des problématiques de voisinage, là, pour un lieu d'enfouissement?

570 **M. CLAUDE TRUDEL :**

575 Est-ce que la question est toujours adressée au ministère?

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

580 Je suis encore avec vous, monsieur Trudel.

**M. CLAUDE TRUDEL :**

585 OK, parfait. C'est parce que je me demandais voir si les problèmes de santé, vous n'alliez pas du côté de la santé, excusez-moi.

C'est sûr que ça peut être variable. Comme je vous dis, dans chacun des cas, je peux peut-être m'avancer un petit peu sur la procédure au niveau des autorisations de lieux d'enfouissement. Il y a une norme dans le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* qui prévoit, qui est fait, entre autres, pour les odeurs. Autrement dit, il y a une norme de H<sub>2</sub>S à respecter, c'est une norme d'air ambiant. Donc dans chacune des autorisations qui sont délivrées, il y a une évaluation qui est faite du respect de cette norme-là basée... c'est sûr que c'est fonction de la grosseur du lieu en question et des quantités de biogaz qui sont émis aussi.

595 Il faut tenir compte, dans la majorité des cas, des plus gros lieux, il y a du captage de gaz et le brûlage qui règlent une partie des problèmes d'odeurs. Mais c'est de cette façon-là qu'on fait l'évaluation des problématiques et de regarder voir si, premièrement, il y a respect de la norme du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*.

600 Dans un deuxième temps, on demande aussi, toujours par le biais d'une modélisation, de vérifier si pour les paramètres qui ont été mentionnés par les gens de la santé, on a des critères au niveau de la qualité de l'air et on va vérifier voir s'il y a respect de ces critères-là par le biais de la modélisation.

605 Donc pour résumer un petit peu ma réponse, c'est que c'est variable d'un endroit à l'autre. Ça va dépendre justement de l'ampleur du lieu, savoir s'il est muni ou non d'un système de captage ou non des biogaz, et caetera. La nature des déchets aussi. On va demander, dans certains cas, quand c'est des lieux existants, de faire une caractérisation des biogaz qui sont générés par le lieu pour avoir une meilleure idée. Mais on a aussi d'excellentes références, là, concernant la caractéristique générale des biogaz qui sont générés par nos lieux d'enfouissement.

610 **LE PRÉSIDENT :**

615 Je demanderais à monsieur Noreau, du ministère des Affaires municipales, de nous présenter un peu les zones tampons que vous suggérez, entre un lieu d'élimination et la zone habitée la plus proche.

**M. DAVID NOREAU :**

620 Oui. Bien, en fait, j'aimerais bien répondre à la question, mais ce n'est pas le Ministère qui recommande lui-même les zones tampons. Ce qu'on recommande normalement, c'est un... Comment dire? C'est de prendre en compte lorsque l'établissement d'un lieu d'enfouissement technique de ne pas rapprocher, par exemple, des usages qui seraient incompatibles avec le lieu lui-même. Donc si le ministère de l'Environnement exige qu'il y ait une certaine zone tampon entre, par exemple, des habitations et un lieu enfouissement technique, on ne peut pas autoriser les habitations à se rapprocher du lieu lui-même, c'est ce que priorise le Ministère. Donc c'est ce qu'on appelle la réciprocité en planification territoriale.

630 Cela dit, ce n'est pas nous qui... ce n'est pas le Ministère qui impose ce mécanisme-là, mais il est toutefois recommandé aux municipalités.

**LE PRÉSIDENT :**

Il n'y a aucune réflexion qui a été réalisée par votre ministère à cet effet? Vous décidez de vous fier totalement aux avis du ministère de l'Environnement, au fond?

635

**M. DAVID NOREAU :**

On... Le Ministère serait mal avisé, considérant son manque d'expertise en la matière, que de recommander une distance arbitraire, si je peux me permettre.

640

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Je redonne la parole à mon collègue, monsieur Renaud, et ensuite, à ma collègue, madame Forget.

645

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Oui, c'est ça, dans ce que je comprenais de votre réponse, monsieur Trudel, c'est que c'est la modélisation qui va définir ce que vous allez demander comme zone tampon. Mais dans le REIMR, là, il y a une distance de 50 mètres entre le lieu d'enfouissement et une résidence. Il vient d'où ce 50 mètres-là? Est-ce que c'est appliqué systématiquement ou si c'est le résultat de la modélisation qui va faire que vous allez accepter ou non la configuration qui vous est demandée, là, par un LET?

650

**M. CLAUDE TRUDEL :**

Oui, Monsieur le commissaire, je vais préciser un peu ma réponse que j'ai donnée tout à l'heure, puis je vais compléter aussi sur la zone tampon. Quand j'ai mentionné qu'on faisait des études de modélisation, de la dispersion, on fait aussi... c'est dans le but d'assurer le respect de la norme prévue au *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* concernant les émissions de sulfure d'hydrogène. Ça, c'est le premier aspect.

655

660

Au niveau des autres... Puis dans l'exploitation des lieux, on a un article prévu au *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*, c'est l'article 48, qui fait en sorte que

665 l'exploitant d'un lieu doit limiter les nuisances d'odeur au-delà des limites de propriétés de son lieu.  
Puis je vais revenir sur la notion de zone tampon par rapport à ça.

Donc dans l'exploitation de son lieu, aussi, s'il y avait des problématiques de nuisance en dehors des limites de propriété, donc l'exploitant doit limiter ces nuisances-là du mieux qu'il peut.

670 Pour la zone tampon, quand on a élaboré le règlement, le nouveau règlement en 2006, qui a été adopté en 2006, on avait, par le passé, des concepts de distance à respecter par rapport à une habitation, par rapport à une école, par rapport à des choses comme ça. Des choses qui sont normalement associées à du zonage. Donc quand on a retravaillé puis on a élaboré le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*, on a...

675 Puis ce n'était pas toujours -- je reviens un petit peu, excusez-moi -- ce n'était pas toujours réciproque. On pouvait demander, mettons, une distance de 200 mètres lors de l'établissement d'un lieu enfouissement par rapport à une habitation. Une fois que le lieu est établi, par contre, certaines municipalités ont permis la construction d'habitations à l'intérieur de ce 200 mètres-là.

680 Donc le 200 mètres était variable, n'était pas toujours respecté une fois que l'aménagement était fait. Le principe qu'on a amené avec le nouveau règlement, c'est qu'on exige dorénavant qu'il y ait une zone tampon d'une largeur minimale de 50 mètres, donc c'est un minimum. On comprend que certains exploitants prennent le minimum, mais cette zone-là doit être de la propriété de  
685 l'exploitant. Donc c'est clair qu'on ne pourra pas, à ce moment-là, par après, venir ajouter des habitations dans cette zone-là.

690 Et si l'exploitant choisit de prendre une zone tampon de 50 mètres minimum de large, à ce moment-là, quand il va faire ses études de modélisation de dispersion, il devra démontrer qu'à la limite de la zone tampon, donc de sa limite de propriété, il respecte les exigences ou comment il peut impacter le milieu -- je dis un mauvais mot, là, on ne devrait pas dire impacter -- comment il cause des impacts sur le milieu par rapport aux autres critères. Et à ce moment-là, si on juge qu'il pourrait qu'il y avoir une distance nécessaire plus grande pour minimiser les impacts, bien ça se pourrait que  
695 beaucoup plus grande que le 50 mètres minimum.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

700 Juste, monsieur Trudel, par rapport à ce que monsieur Simard du MSSS a mentionné,  
est-ce que c'est possible que la modélisation montre que les émissions de H<sub>2</sub>S respectent le  
*Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*, mais qu'il y ait une part importante de la population  
qui soit quand même affectée ou qui soit quand même incommodée par des odeurs même si les  
exigences du RAA -- parce que le RAA, c'est un chiffre -- il faut être en deçà d'une certaine  
705 concentration? Mais ce que je comprends du MSSS, c'est que ce n'est pas nécessairement la  
panacée, là, pour régler les problèmes d'odeur.

**M. CLAUDE TRUDEL :**

710 Sans être le spécialiste -- puis si on va plus loin, je pourrais vous revenir à ce sujet-là --  
mais au niveau de la norme, c'est clair que si vous regardez la valeur qui est attribuée à la norme  
pour le H<sub>2</sub>S, ce n'est clairement pas la valeur équivalente au seuil de détection olfactive de ce  
paramètre-là du sulfure d'hydrogène. Donc c'est clair que la limite à respecter, elle va au-delà du  
seuil olfactif, donc ça se pourrait très bien qu'il y ait des gens qui soient affectés.

715 Puis je vais vous dire autre chose aussi : pendant l'exploitation d'un lieu, il se peut que s'il y  
a un arrivage particulier de matières résiduelles qui pourrait présenter des problématiques d'odeur,  
je pense, parce que dans nos lieux, on reçoit aussi des carcasses d'animaux, on reçoit des boues  
d'usines d'épuration municipales, donc qui peuvent être odorantes aussi. Donc ça aussi, ça peut  
causer des problèmes. On a parlé tantôt que les lieux doivent être munis d'un système de captage  
720 des biogaz, mais ça arrive à l'occasion qu'il y a des bris dans ces systèmes-là, donc ça peut  
ponctuellement causer des problématiques d'odeur pendant l'exploitation aussi.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

725 Une dernière question, je ne veux pas prendre trop de temps. Mais il va y avoir... Vous  
parlez de la stratégie, là, de la valorisation de la matière organique, il va y avoir sûrement des  
installations de compostage, de biométhanisation. Est-ce que les règles qu'on trouve au REIMR, là,  
les zones tampons et ainsi de suite, la modélisation, est-ce que ça, ce sont des règles qui vont  
s'appliquer également pour ces installations-là qui sont susceptibles de causer des odeurs aussi?

730



**M. CLAUDE TRUDEL :**

735 Vous comprendrez que je ne suis pas spécialiste au niveau des activités de valorisation par compostage, et caetera. Je peux faire une vérification, mais à ma connaissance, il y a des lignes directrices pour l'établissement de ces installations-là de compostage et de biométhanisation qui prévoient des exigences spécifiques concernant les odeurs. Mais je tiens à vous rappeler, par contre, qu'au niveau du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*, c'est une norme d'air ambiant, donc c'est une norme applicable à toutes les installations, toutes les usines, et caetera. Donc c'est applicable aussi au niveau du compostage et de la biométhanisation.

740

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

745

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

750 Puis pour un peu conclure ce sujet-là, est-ce qu'une fois que, disons que l'exploitant n'a pas fait la démonstration que 50 mètres, c'est suffisant, donc on arrive à la conclusion que ça dépasse, ça va un peu plus loin, comment se passe ce dialogue-là pour déterminer les conditions et la distance acceptable pour le milieu et pour le Ministère?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

755 On rentre dans le détail des cas spécifiques d'autorisation...

760

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Mais d'acceptabilité sociale d'un LET.

760

**M. CLAUDE TRUDEL :**

Oui, non non, mais je veux juste... Je vous imagerais ça avec un exemple de cette façon-là. J'ai connu un dossier par le passé où le fait que c'était un plus petit lieu n'avait pas d'obligation de capter de brûler le biogaz, a fait son étude de modélisation, on s'est aperçu qu'à la limite des

765 propriétés, ça pouvait causer des dépassements de la valeur limite prévue au RAA. Donc la solution correctrice, au lieu d'agrandir la zone tampon, bien ça a été de mettre en place un système de captage des biogaz même s'il n'était pas requis.

770 Dans certains cas, ça peut être une amélioration même du captage. Si vous regardez un petit peu, je ne veux pas rentrer non plus dans le détail de ça, mais il y a des différents délais d'aménagement pour la mise en place des systèmes de captage en fonction de la grosseur des lieux qui sont en exploitation, et dans certain cas, on peut aussi améliorer le captage des gaz, donc on va diminuer les émissions. C'est carrément les émissions qu'on va modéliser. Donc ça peut être une situation qui arrive comme ça.

775 C'est sûr que dans certains, si on en arrive à un cas de zone tampon plus grande puis qu'on juge au niveau... Parce que les projets sont assujettis, maintenant, c'est à risque élevé, ils sont tous assujettis à la procédure d'évaluation environnementale. C'est une analyse des impacts que ça cause, et on peut en arriver à la conclusion que le gouvernement, c'est un décret qui est émis, donc  
780 il peut fixer une condition particulière dans un cas pour dire : Bien ça va prendre une zone tampon plus grande.

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

785 Mais ça ne répond pas à la question de comment le milieu est impliqué. Parce qu'il y a toujours l'idée du... évidemment de la norme, de la nuisance effective, là, papier et de la nuisance perçue et ressentie. Donc j'aimerais interpeller le ministère de la Santé pour savoir si les effets cumulatifs sur la qualité de vie... et comment, dans le fond, leurs préoccupations sont prises en compte au moment de la décision pour faire le décret? Parce que j'imagine que le ministère de  
790 l'Environnement consulte aussi le ministère de la Santé, advenant le cas, là, dont je vous parle, donc l'hypothèse est que le 50 mètres n'est pas suffisant, ça déborde, il faut déterminer à peu près la distance qui serait bonne à mettre au décret. Comment ça fonctionne cette consultation à l'interne chez les ministères et aussi à l'externe avec le milieu, donc la municipalité, la MRC, les citoyens les plus concernés, comment ça se passe?

795

**Mme MARION SCHNEBELEN :**

Madame Forget...

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

800

Donc, madame...

**Mme MARION SCHNEBELEN :**

805

Oui oui.

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

810

Madame Schnebelen.

**Mme MARION SCHNEBELEN :**

815

Oui. Je ne serai pas en mesure de répondre à toutes les sous-questions parce que je pense qu'il y a une partie qui ne relève pas vraiment de la santé publique, notamment pour avoir une idée de ce qui est mis en place comme type de consultations. C'est quand même le promoteur, à la base, qui est responsable de faire ce genre d'organisations, là, sur le terrain.

820

Je vais reprendre quand même les éléments que vous mentionniez, parce qu'effectivement, quand on est consulté par le ministère de l'Environnement pour la délivrance d'un certificat d'autorisation, le premier réflexe évidemment qu'on a, c'est de consulter la direction régionale de santé publique concernée puisqu'il y a des spécialités régionales qui relèvent de leur expertise, de leur expérience, et qu'elles connaissent beaucoup mieux que nous, au central, justement, le territoire. Et qu'elle pourra évaluer, dans son évaluation de risque aussi, s'il y a des préoccupations liées aux odeurs et s'il y a des enjeux qui ont déjà été soulevés par la communauté, elles auront ce poulx-là quand même et ce sera considéré dans l'analyse. Puisque comme vous avez vu dans la présentation, ça fait partie intégrante de la définition de la santé qu'on évalue nous, de notre côté, en tenant compte d'autres déterminants aussi de la santé, il n'y a pas que ceux-là, mais ça en fait partie.

825

830

Donc c'est sûr que quand il y a implantation d'un nouveau site d'élimination ou encore expansion d'un site existant, bien ça peut entraîner des conflits d'usage. Ça, c'est une préoccupation qu'on a, puis c'est connu, c'est quand même recensé aussi dans la littérature, particulièrement en ce

835 qui a trait aux usages sensibles. On parle des zones résidentielles, institutionnelles, récréatives, et caetera. Donc c'est une préoccupation qu'on a quand on fait l'évaluation et qu'on émet des recommandations.

840 Il faut aussi être sensible à cet aspect-là. Quand on est consulté dans le cadre de la procédure d'évaluation d'examen des impacts sur l'environnement, on émet des recommandations, on se prononce sur la recevabilité de l'étude d'impact fournie par le promoteur, est-ce qu'on a toutes les informations en notre possession pour ensuite se positionner sur l'acceptabilité du projet, qui est la deuxième partie, la procédure a changé pour une procédure plus accélérée dans le nouveau contexte. Mais toujours est-il qu'on a besoin quand même d'avoir l'ensemble de l'information adéquate pour se positionner et fournir un avis d'acceptabilité ou non au niveau, là, des projets qui sont soit des nouveaux projets ou des extensions de site. Et on formule notre avis en collaboration avec la direction régionale de santé publique et on le transmet au ministère de l'Environnement. 845 Donc c'est comme ça que ça fonctionne, à proprement parler.

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

850 Mais est-ce que vous faites un lien? Parce que vous avez pris la peine de nous faire une présentation sur les nuisances.

**Mme MARION SCHNEBELEN :**

855 Oui.

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

860 Faites-vous un lien entre les nuisances et les études que l'initiateur vous fournit par rapport aux nuisances et la distance que le gouvernement demanderait lors de son décret d'acceptation d'un projet? Est-ce que le ministère de la Santé fait le lien entre les deux?

**Mme MARION SCHNEBELEN :**

865 Bien, généralement...

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

À sa requête au ministère de l'Environnement.

870

**Mme MARION SCHNEBELEN :**

Oui, je comprends. Généralement, quand les directions régionales de santé publique évaluent ces demandes, puis ça fait un petit peu le lien avec la question du président de la commission tout à l'heure, généralement, la santé publique ne commande pas d'étude en lien avec les odeurs ou les nuisances, ce sont les consultants lorsqu'il y a des évaluations de projet qui fournissent ces informations-là.

875

Donc par exemple, pour le LES de Lachenaie, c'est ce qui s'est passé aussi, là. Il y a eu des consultants qui ont fourni, lors des études d'impact, et aussi il y a eu des plaintes qui ont été formulées par les citoyens. Donc ces informations, elles sont considérées par la direction régionale de santé publique et il y a un lien qui se fait automatiquement. Donc si effectivement, il y a une distance, même si elle est applicable théoriquement, qui ne permet pas d'éviter des impacts sur le bien-être et la qualité de vie, c'est quelque chose qui est regardé par la santé publique, effectivement.

880

885

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Puis est-ce que, autant au niveau du ministère de la Santé que le ministère de l'Environnement, est-ce que vous faites le bilan de toutes les études de suivi sur la santé, sur les nuisances que, en principe, l'initiateur fournit pendant l'exploitation de son projet pour accumuler la connaissance et la passer au prochain promoteur pour qu'on améliore nos pratiques? Est-ce que c'est des études bilans qui sont publiées pour la transparence envers le public?

890

Parce que dans la réglementation de suivi environnemental, je veux dire, il y a un document guide, là, sur le suivi environnemental. En principe, les ministères demandent des suivis environnementaux dans le but de colliger de l'information puis être capables, par la suite, de mieux guider le prochain initiateur qui aurait des enjeux similaires. Alors je veux savoir si par rapport aux nuisances liées aux lieux d'enfouissement, s'il y a des études de suivi sur les plaintes du passé, sur les données liées aux nuisances que l'initiateur aurait données, est-ce que ces études existent?

895

900

**Mme MARION SCHNEBELEN :**

905 Écoutez, je vais peut-être commencer par répondre, puis j'imagine que mes collègues du ministère de l'Environnement pourront compléter, parce que je ne pense pas détenir l'ensemble de la réponse, puisque ce n'est pas le ministère de la Santé qui est responsable d'effectuer les suivis, de colliger ces données non plus. Nous, on n'a rien de centralisé au ministère de la Santé et des Services sociaux par rapport à ça.

910 Il y a déjà des études qui ont été faites plus pour recenser les différents avis des directions régionales de santé publique. Ça, ça a été fait par le passé, par une collègue de Montérégie. Mais sinon pour les suivis à proprement parler, bien, généralement, la façon dont on fonctionne, c'est que quand il y a un suivi qui est effectué, que ce soit pour le bruit, les odeurs ou autres, il peut y avoir un comité de suivi qui est en place, et à ce moment-là, la direction régionale de santé publique peut être invitée à faire partie du comité de suivi.

915 Généralement, un comité de suivi, il est aussi intégré la participation citoyenne pour que les gens puissent prendre connaissance de cette information-là. Puis s'il y a des enjeux récurrents qui reviennent dans différents lieux d'enfouissement techniques où il y a des comités de suivi en place, bien c'est sûr qu'au central, la préoccupation de santé publique qui émanent de ces différents comités de suivi là, à un moment donné, elle est adressée. Et nous, le travail qu'on a fait, c'est de voir ensuite avec le ministère de l'Environnement s'il n'y aurait pas lieu de pouvoir améliorer, bonifier les directives sectorielles qui sont faites par le ministère de l'Environnement pour mieux guider le promoteur. Fait que c'est comme ça qu'on travaille, nous, du côté de la santé publique.

925 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Parfait. Merci. — Monsieur Trudel, voulez-vous compléter?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

930 Oui. Je vais passer la parole à mon collègue François Robert-Nadeau qui est plus familier que moi au niveau de la procédure d'évaluation et d'autorisation des projets. Mais j'aimerais aussi en profiter. Dans certain cas, il y a eu des -- puis ma collègue l'a précisé -- il y a certains comités de suivi des odeurs qui sont mis en place pour tenter de circonscrire la problématique et de minimiser

935 les nuisances. Ça fait partie notamment de ce que je vous mentionnais tantôt. Il y a un article du  
*Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* qui précise que l'exploitant  
doit prendre les mesures nécessaires. Bien les comités de suivi, ça fait partie de ça.

940 Il y a aussi, on n'a pas abordé ce volet-là, mais il y a des comités de vigilance qui sont  
obligatoires en vertu de la réglementation pour les lieux enfouissement. C'est aussi un mécanisme  
qui permet de, justement, à l'exploitant de se tenir au courant de ce qu'il peut y avoir comme  
problématiques autour du voisinage notamment pour les odeurs. Je cède la parole à monsieur  
François Robert-Nadeau.

945 **M. FRANÇOIS ROBERT-NADEAU :**

Oui, bonjour. Donc il y avait plusieurs questions, je crois, là, qui ont été posées. Je vais  
essayer de les passer une par une puis on me dira si j'en oublie quelques-unes.

950 Madame Forget, vous avez demandé s'il y avait certains éléments qui étaient publiés, qui  
étaient rendus accessibles par souci de transparence. En fait, il y a un élément important à distinguer,  
c'est que, au ministère, on considère qu'il y a de la surveillance environnementale et il y a du suivi  
environnemental. Ce qui est désormais... Maintenant, on a mis en place, depuis le 23 mars 2018,  
955 depuis la modernisation de la loi, le registre des évaluations environnementales, par lequel on publie,  
le Ministère publie, donc, les études d'impact, les avis d'expert qu'on reçoit dans le cadre des  
consultations menées notamment auprès du MSSS pour ne nommer que lui. Et subséquemment,  
les rapports de suivis environnementaux qui sont exigés au terme des autorisations  
gouvernementales délivrées pour les projets dans la procédure.

960 Les suivis environnementaux, bien, en fait, ceux qui sont publiés, ce sont les suivis  
environnementaux et non pas la surveillance. Une distinction à faire. Pour ce qui est des suivis,  
notamment, c'est un suivi a été exigé pour mesurer l'efficacité des mesures d'atténuation qui sont  
mises en place lorsqu'il y a une incertitude par rapport aux mesures appliquées. Vous comprendrez  
que, donc, le registre est en place depuis relativement peu de temps, là, depuis 2018.

965 Pour l'instant, à ma connaissance, il n'y a pas encore de rapports de suivi spécifiques sur  
ces éléments-là qui ont été déposés sur le registre. Mais pour les projets qui sont dans la procédure  
actuellement et les projets futurs, il y a une séparation qui sera faite entre les surveillances et le suivi,

970 et les rapports de suivi seront rendus publics sur le site web. Ça, c'est donc la première question. Je ne sais pas si je répons bien à la question?

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

975 Oui, ça va, mais ma question était quand même un peu plus précise. C'était vraiment comment va être déterminée la distance acceptable pour un site enfouissement particulier, avec ses conditions particulières, avec sa communauté d'accueil particulière, comment est prise cette décision-là? Est-ce que la municipalité est consultée ou est-ce que c'est seulement l'initiateur qui propose cette distance-là, selon son étude d'impact? Comment prend sa décision, finalement, le ministère de l'Environnement, pour faire sa recommandation au ministre?

980

**M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :**

985 Bien dans le cadre de la procédure, donc que ce soit avant le dépôt de l'étude d'impact, la procédure encourage l'initiateur à faire des consultations et des séances d'information auprès de la population, que ce soit les parties, donc les personnes, les récepteurs sensibles, donc les quartiers limitrophes, mais ça peut être aussi des sphères représentant la communauté citoyenne, les municipalités. Donc on l'encourage à faire ça. Puis dans le cadre, bien, nous, de la procédure, donc notre rôle, nous, à la Direction, c'est de porter un jugement, en fait, de regarder ce que l'initiateur a fait sur ses démarches, sur les démarches qu'il a faites de consultation.

990

995 On a des éléments aussi lorsqu'on reçoit l'étude d'impact. L'étude d'impact est basée sur une directive qui a été délivrée par le ministre qui, passez-moi l'expression, est une espèce de table des matières pour l'étude d'impact, dans lequel on lui demande de recenser tous les récepteurs sensibles du milieu. Et donc, dans le cadre de la recevabilité, comme madame Schnebelen l'a mentionné, donc on consulte les experts et les autres ministères organismes qui sont pertinents pour chaque projet en fonction des enjeux pour déterminer si ça répond de manière adéquate à la directive et si les données fournies sont vraisemblables et répondent aux règles de l'art, là, pour les calculs.

1000 Pour par la suite, bon, vous savez, il y a la période de consultation publique, et à la suite de ça, il y a la période d'acceptabilité et d'analyse environnementale. L'analyse environnementale, à ce moment-là, on reconseille l'ensemble des ministères organismes consultés et on leur demande, à ce moment-là, de se prononcer sur le projet est-il acceptable et, si oui, à quelle condition, restriction ou



interdiction. Et c'est à ce moment-là, en fonction de chaque projet, qu'on détermine est-ce qu'il y a des mesures d'atténuation supplémentaires qu'on peut recommander ou exiger à l'initiateur.

1005

Donc pour répondre précisément à votre question sur la distance, c'est variable d'un projet à l'autre, mais je vous dirais, normalement, par rapport à la fameuse zone tampon, c'est l'initiateur qui arrive généralement, là, de mémoire, c'est l'initiateur qui va, par exemple, pourrait décider d'élargir, en fait, sa zone tampon, en acquérant des terrains autour pour qu'à la limite de sa propriété, les seuils, en fait, pour les différents contaminants soient acceptables.

1010

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Oui, je comprends. Mais disons que dans votre période de consultation, là, la dernière, là, dans le fond, avant le décret...

1015

**M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :**

Hum, hum.

1020

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

S'il y a un conflit entre l'initiateur et la municipalité, ça serait le MAMH, le ministère des Affaires municipales qui exprimerait sa réserve au moment de la dernière consultation avant la décision du... bien, avant la recommandation du ministère à envoyer au ministre, c'est bien ça?

1025

**M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :**

Ça peut être n'importe quel ministère. Bien, en fait, plus précisément peut-être le MAMH, oui.

1030

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Bien, c'est bon, ça répond à mes questions.

1035

**M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :**

Mais le MSSS aussi. OK, parfait.

1040

**LE PRÉSIDENT :**

Alors pour clore ce sujet et inviter le premier intervenant -- parce que nous avons actuellement 10 personnes inscrites au registre, donc le registre est fermé -- pour clore ce sujet, j'aimerais uniquement savoir, de façon très ponctuelle, madame Schnebelen, vous avez indiqué dans votre rapport, à la page 47, que le Ministère souligne qu'une revue de la littérature est présentement en cours à l'INSPQ visant à documenter les impacts sociaux et psychologiques et les nuisances à la qualité de vie associée aux activités d'élimination des résidus ultimes. Je voulais juste savoir où il en est ce rapport? Est-ce qu'il est terminé, presque terminé, quand est-ce qu'on prévoit le terminer?

1045

1050

**Mme MARION SCHNEBELEN :**

Je vais... Si vous me permettez, je pense que madame Emmanuelle Bouchard-Bastien, madame Bouchard-Bastien est avec nous.

1055

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, de façon ponctuelle.

1060

**Mme MARION SCHNEBELEN :**

Oui.

**Mme EMMANUELLE BOUCHARD-BASTIEN :**

1065

Oui, certainement. Bonjour, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

1070

Bonjour.

**Mme EMMANUELLE BOUCHARD-BASTIEN :**

1075 Donc simplement pour vous dire que les travaux se poursuivent, et puis, en fait, nous espérons terminer pour l'été, donc vous auriez accès à notre publication officielle au courant de l'été. Vous allez être en mesure de l'utiliser pour vos travaux.

**LE PRÉSIDENT :**

1080 Ah, mais c'est une très bonne nouvelle, donc nous l'attendons.

**Mme EMMANUELLE BOUCHARD-BASTIEN :**

Merci.

1085 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci beaucoup. — Donc j'appelle maintenant madame Amélie Côté.

**Mme AMÉLIE CÔTÉ :**

1090 Bonjour, Monsieur le président, est-ce que vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

1095 Oui. J'ai dit oui parce que si vous pouvez parler un peu plus fort, ça serait encore mieux.

**Mme AMÉLIE CÔTÉ :**

1100 Parfait. Est-ce que c'est mieux maintenant?

**LE PRÉSIDENT :**

Absolument.

1105 **Mme AMÉLIE CÔTÉ :**

Excellent. Donc je vais peut-être reprendre la question qui a été posée en fin d'audience hier, pour valider un peu ma compréhension de la réponse qui a été donnée par RECYC-QUÉBEC et par le ministère de l'Environnement concernant les redevances à l'élimination.

1110

Donc il était question de savoir s'il y avait des analyses ou des études qui ont été faites pour fixer les coûts d'élimination, puis plus spécifiquement la valeur des redevances à l'élimination à une valeur assez élevée, pour dissuader le recours à l'enfouissement et à l'incinération et pour favoriser la réduction à la source, le réemploi et le recyclage. Puis ce qu'on a mentionné, c'est que les impacts économiques avaient été évalués et que la redevance à l'élimination serait haussée à 30 \$. Donc je vais juste valider que, dans le fond, ce qu'on mentionne, c'est qu'à 30 \$, les impacts économiques seront, selon le Ministère et RECYC-QUÉBEC, suffisants pour rendre des alternatives comme le recyclage davantage compétitif et, si c'est possible, d'avoir les études et les documents qui ont mené à cette conclusion.

1115

1120

**LE PRÉSIDENT :**

La question est très claire. Alors, j'adresse la question à madame Langlois-Blouin, pour commencer, de RECYC-QUÉBEC.

1125

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

En fait, on fait référence à une question posée hier, je crois que c'est mon collègue, monsieur Trudel, du ministère de l'Environnement qui avait répondu, je ne me souviens pas d'être intervenu sur cette question-là hier. Donc on parle sûrement de l'analyse d'impact économique qui est déposé avec un projet de règlement, donc ça serait plus dans le champ du ministère.

1130

**LE PRÉSIDENT :**

1135

Monsieur Trudel.

**M. CLAUDE TRUDEL :**

1140 Oui, Monsieur le président. Ce qu'on a précisé aussi hier de la réponse qu'on a donnée, c'était que dans chaque modification, parce qu'il y a des modifications qui sont prévues justement pour augmenter la redevance, nécessite d'apporter des modifications au règlement sur les redevances. Chaque projet de règlement, chaque modification de règlement est assujettie à ce qu'on appelle, nous, à l'interne une analyse d'impact réglementaire qui comprend un volet économique, savoir quel impact ça va avoir sur le milieu. C'est ce qui a été répondu en partie. Mais je vais quand même céder la parole à ma collègue Annie Choquette qui va pouvoir peut-être préciser l'information à ce sujet-là.

**Mme ANNIE CHOQUETTE :**

1150 Oui, bonjour, Annie Choquette, justement dans l'équipe de Claude, à la coordination de la stratégie de valorisation. Je comprends mieux la question de la façon dont elle est formulée, là, aujourd'hui. Dans le fond, vous vous questionnez à savoir s'il y a une étude économique qui a permis d'établir, dans le fond, le point de bascule. Donc le point, là, où il y aurait un changement d'habitudes, là, qui serait engendré. La réponse claire et directe à cette question-là, non, une étude spécifique sur le point de bascule n'a pas été faite dans le cadre des travaux...

**LE PRÉSIDENT :**

1160 Pourquoi? Pourquoi, madame? Pourquoi?

**Mme ANNIE CHOQUETTE :**

1165 Il n'y a pas d'études qui ont été menées à date, là, sur le point de bascule, parce qu'à date, il y a une redevance qui était déjà établie depuis plusieurs années à 23 \$, et que là, l'objectif était d'augmenter cette redevance-là pour vraiment encourager de plus en plus la compétitivité. Il faut comprendre, comme on l'a dit hier, que les coûts d'élimination varient énormément d'une région à l'autre. Donc la redevance va pouvoir faire une différence, mais -- peut-être que monsieur Trudel pourra compléter -- mais d'une région à l'autre, on peut varier du simple au double, là. Donc il n'y a vraiment pas que la redevance à prendre en considération, là. Une étude sur les redevances pour

1170 évaluer le point de bascule ne permettrait pas de répondre à cette question-là parce que ça varierait trop d'une région à l'autre.

**LE PRÉSIDENT :**

1175 Et qu'est-ce qui permettrait de répondre à cette question?

**Mme ANNIE CHOQUETTE :**

Quel est le point de bascule?

1180

**LE PRÉSIDENT :**

1185 Appelez-le comme vous voulez, là. Vous avez dit que cet aspect-là ne peut pas à lui seul nous permettre de répondre à la question. Qu'est-ce qui pourrait nous permettre de répondre à la question?

**Mme ANNIE CHOQUETTE :**

1190 Bien je pense que... Je suppose qu'une étude économique qui pourra prendre en considération l'ensemble des facteurs qui pourraient engendrer un point de bascule dans l'ensemble des régions du Québec, si c'était l'objectif, pourrait peut-être mener. Là, je vous avoue que je ne suis pas une spécialiste en étude économique. Est-ce qu'il y aura moyen d'étudier, de déterminer ce point de bascule? Peut-être, c'est possible. Mais l'objectif...

1195 **LE PRÉSIDENT :**

Et pourquoi...

**Mme ANNIE CHOQUETTE :**

1200

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1205 Pourquoi ça n'a pas été fait jusqu'à maintenant?

**Mme ANNIE CHOQUETTE :**

1210 Là, je vous avoue que je ne peux vous donner...

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Trudel?

1215 **Mme ANNIE CHOQUETTE :**

... réponse à cette question.

**LE PRÉSIDENT :**

1220 Très bien, merci. Monsieur Trudel, pourquoi ça n'a pas été fait jusqu'à maintenant?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

1225 Je vais compléter un petit peu la réponse qui a été donnée par ma collègue Annie Choquette. Ce qu'il faut comprendre, on a abordé le tarif à l'élimination qui était variable d'un lieu à l'autre étant donné la grosseur des lieux d'enfouissement. Et quand même, le Ministère, je dirais, est à l'affût des choses qui se passent au niveau... en collaboration avec les gens de RECYC-QUÉBEC aussi, nos collègues, des choses qui se passent au niveau de la valorisation.

1230 Si pour une quelconque raison, on s'aperçoit que le coût d'élimination est encore trop bas par rapport à la valorisation pour inciter à le faire, le Ministère a sûrement prévu dans ses cartons de remodifier à nouveau la redevance à ce sujet-là. On va le voir au fur et à mesure pour s'assurer justement... Parce que je pense que si je peux retourner la parole à ma collègue, elle va aussi vous préciser que dans certains cas, pour favoriser la valorisation, il n'y aura pas juste une augmentation

1235

de la redevance générale, mais il va y avoir aussi possiblement des pénalités si certaines matières ne sont pas dirigées vers des centres de tri de récupération de valorisation.

1240 Donc il n'y a pas juste le mécanisme, là, la redevance simple et nette, là, sur l'ensemble des matières résiduelles qui sont éliminées dans l'ensemble des lieux d'enfouissement sanitaires... lieux enfouissement techniques, excusez-moi, au Québec. Donc si... peut-être que Annie peut compléter un peu ma réponse par rapport à ça. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1245 Mais je reviens à l'analyse économique, est-ce que vous considérez, vous, comme ministère, que cette analyse économique serait superflue?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

1250 Je ne sais pas si... Je vais prendre la question en délibéré, parce que, encore une fois, je vous dis, on est dans le domaine de la valorisation, là, puis les moyens économiques pour y arriver à cet effet. Jusqu'à maintenant, on vous a juste donné certaines données générales qui apparaissent dans notre rapport, mais je vais être obligé de valider la réponse à la question que vous avez puis je vais vous revenir.

**LE PRÉSIDENT :**

1260 Oui, d'accord, ça serait grandement apprécié. — Madame Langlois-Blouin, est-ce que vous êtes de près ou de loin préoccupée par cet aspect-là? Vous qui avez quand même une mission très clairement orientée et que vous avez vu aussi votre mandat accentué depuis 2018, depuis la refonte de la LQE, là. Donc est-ce que c'est une dimension qui s'inscrit dans vos préoccupations?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1265 En fait, je peux peut-être partager effectivement, là, la réalité territoriale, on sait que les coûts d'élimination, la redevance est un montant fixe, mais les coûts d'élimination sont variables selon les régions. On sait que dans certaines régions plus éloignées, les coûts sont assez élevés aussi. Puis ces régions-là -- puis je dis « éloignées », mais ce n'est pas très... je ne veux pas



1270 catégoriser le Québec, mais que ce soit Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, le Saguenay–Lac-Saint-Jean,  
ils ont des coûts de transport plus grands, parce que les lieux de valorisation ne sont pas  
nécessairement dans chacune des régions pour les matières. Donc c'est sûr que la redevance étant  
fixe, bien ça fait que les coûts peuvent être très différents d'une région à l'autre et le transport  
accentue aussi le défi pour certaines matières dans certaines régions. Donc je vous dirais que de  
1275 notre côté, là, la hausse de l'indexation de la redevance à l'élimination est un levier, là, pour  
accentuer le caractère compétitif de toutes les alternatives en amont. Donc on le voit d'un bon œil.  
Ça serait ce que je pourrais vous répondre. Je ne sais pas si mon collègue avait quelque chose à  
ajouter? Non.

1280 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. — Monsieur Renaud?

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

1285 Par rapport à ces coûts-là qui sont variables d'une région à l'autre, est-ce que c'est des  
données que vous avez par MRC? Est-ce qu'on pourrait connaître, par exemple, pour chacune des  
MRC au Québec, là -- il y en a 87 ou 89 --, le coût de collecte pour les ordures ménagères, là, le coût  
de collecte, le coût d'élimination? Et est-ce que c'est des données qui sont disponibles que le  
1290 ministère de l'Environnement a ou RECYC-QUÉBEC aurait?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

Le ministère de l'Environnement n'a pas ces données-là.

1295 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Je pense non plus qu'on n'a pas ces données-là de façon systématique. On a certaines  
données notamment pour les coûts de... les services de récupération pour la collecte sélective, donc  
1300 le bac bleu, le bac vert dépendamment on est où, mais pas au niveau de la collecte des ordures.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

1305 Mais quand madame Choquette parle de grosses variations au niveau régional, qu'est-ce  
que vous avez comme données, là? Parce que ça laisse entendre que vous avez des données  
régionales. Comment est-ce qu'on... C'est quoi les données qui seraient disponibles par rapport à  
ça?

**Mme ANNIE CHOQUETTE :**

1310 Donc je peux peut-être...

**M. CLAUDE TRUDEL :**

1315 Oui. Mais je ne sais pas, je vais commencer, Annie, puis je vais te passer la parole après.  
Quand on a donné un exemple hier, si je vous donnais un exemple d'un très petit lieu enfouissement  
qui ne reçoit pas plus de 10 000 tonnes de déchets par année, selon l'information qui était disponible  
au moment de l'étude d'impact de la réalisation de ce projet-là, les coûts pouvaient varier pour  
l'élimination autour de 130 à 140 \$ la tonne. Pour avoir participé à des audiences publiques récentes  
1320 d'un projet, un gros projet dans la région de Montréal où on s'est fait dire par l'exploitant qu'à ce  
moment-là, les coûts qu'il pouvait charger, lui, quand il faisait des appels d'offres pour... il répondait  
à des appels d'offres pour la collecte et pour l'élimination, ça tournait autour de 40 à 50 \$ la tonne,  
donc on voit l'écart.

1325 Je vais passer la parole à Annie.

**Mme ANNIE CHOQUETTE :**

1330 Oui, c'est un peu dans le même sens, là, ma réponse. C'est-à-dire qu'effectivement, il  
n'existe pas de registre à proprement parler, là, de l'ensemble des coûts par région. Ça voudrait dire  
d'avoir, là, des coûts pour l'ensemble des lieux d'élimination, pour avoir des coûts pour l'ensemble  
des municipalités pour leur transport, parce qu'il faut comprendre que les contrats sont octroyés, là,  
aussi, il y a des contrats privés de collectes, il y a des contrats municipaux. Donc c'est des données,  
là, qui sont parcellaires, qui pourraient parfois être de nature privée aussi.

1335

1340 Fait que les connaissances que l'on a du terrain, bien, évidemment, on les a à travers des choses comme de la consultation qu'on a faite pour la stratégie de valorisation, par exemple, ou les nombreuses consultations qu'on fait pour la modification du règlement sur les redevances, où là on va faire intervenir des municipalités, des gens des secteurs privés, où on va leur soumettre, là, l'augmentation, justement, des redevances puis tenter de récolter, là, des informations si à savoir, là, si dans la réalité du contexte de leur région, si ça, ça fait du sens, si ça peut peut-être aider, justement, le Ministère à rencontrer ses objectifs au niveau de la stratégie de valorisation. Donc ça va être plutôt à la pièce, là, que ces données économiques là vont être considérées, en fonction de la mesure qui doit être mise en place.

1345

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

1350 Mais je suis un peu surpris, là, vous me parlez de contrats privés, moi, j'étais sur... Qui qui signe les contrats pour la collecte et l'élimination, là, des matières résiduelles? Je pensais, peut-être un peu naïvement, que c'était les MRC.

**Mme ANNIE CHOQUETTE :**

1355 Ah, ça dépend de quoi on parle. En fait, si on parle de gestion, je vous explique dans le contexte de la stratégie, on a différents secteurs. Les mesures vont s'adresser tantôt au secteur municipal, tantôt au secteur qu'on des ICI, donc des institutions, des commerces et des industries, et dans ce cas-là, là, on parle vraiment de contrats privés, et ils peuvent avoir des taux et des tarifs qui vont être différents de ce qui va avoir été obtenu par la municipalité.

1360

C'est quelque chose, là, qui est à la discrétion évidemment des lieux d'élimination. Donc là, à savoir l'impact que la redevance aura sur la gestion des matières résiduelles dans les ICI peut être différent, là, de l'impact dissuasif que ça pourrait avoir pour une municipalité, par exemple. Ça fait partie des nombreux facteurs, là, dont je parlais tantôt qui pourraient être considérés.

1365

**LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, monsieur Noreau, pourriez-vous nous aider à voir un peu plus clair sur les coûts d'élimination s'ils font partie des déclarations financières annuelles des municipalités?

1370 **M. DAVID NOREAU :**

J'aimerais bien vous informer (inaudible). Je n'ai pas l'information avec moi. Cela dit, ces déclarations-là sont transmises au ministère de l'Environnement ou à RECYC-QUÉBEC, si je ne me trompe pas, annuellement. Il y a des déclarations, là, visant justement à évaluer les questions de redevance. Donc peut-être que vous pourriez rediriger la question vers le ministère de l'Environnement.

1375 **LE PRÉSIDENT :**

1380 On leur a dirigé les questions puis ils ne les ont que de façon partielle. Alors qui les a de façon complète?

**M. DAVID NOREAU :**

1385 Oui. En fait, effectivement, là, lorsque les municipalités vont faire leur budget annuel, ça sera comptabilisé, puis effectivement, le Ministère reçoit annuellement certains rapports financiers des municipalités, donc certains paramètres, de l'information qui permet d'évaluer la santé financière des municipalités. Puis effectivement, c'est possible que ces dépenses-là soient comptabilisées dans le profil financier de la municipalité.

1390 Donc oui, en effet, c'est possible qu'au ministère, on ait l'information, quoi que je ne peux pas garantir qu'elle soit détaillée. Donc peut-être que dans une colonne budgétaire, il y aurait ces dépenses-là. Cela dit, c'est possible que ça soit tout regroupé sous, par exemple, dépenses liées au transport et collecte. Donc, je pourrais vérifier puis vous revenir dès que possible.

1395 **LE PRÉSIDENT :**

1400 Oui, c'est surtout que vous avez utilisé le terme « certaines municipalités », je souhaiterais que vous puissiez examiner la possibilité si c'est certaines municipalités ou toutes les municipalités et est-ce qu'il y a des obligations à cet effet-là. — Madame Forget.

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

1405 J'aimerais revenir à la question de madame Côté. Dans le fond, dans le rapport de RECYC-  
QUÉBEC, dans un des rapports de RECYC-QUÉBEC, je vais essayer de trouver la source, mais on  
voyait qu'il y avait juste l'aluminium finalement qui était payant. Finalement, avec l'aluminium, on peut  
vendre la matière en faisant un profit, alors que tout ce qui est journaux imprimés, contenant,  
emballage, papier carton, plastique, acier, verre, ça coûte de l'argent à la valoriser. Donc, dans le  
1410 fond, il n'y a pas un grand incitatif, et face à un coût d'élimination relativement bas, là -- je comprends  
que ce n'est pas bas pour l'ensemble des sites, hein, donc en fonction... parce qu'il est à tarif fixe.  
Alors ça sera ma première question pour RECYC-QUÉBEC.

Et la deuxième, c'est pour avoir une précision sur les commentaires que vous avez faits tout  
à l'heure, est-ce qu'une redevance proportionnelle a déjà été envisagée puis ça serait aussi une  
1415 question pour monsieur Trudel. Étant donné que certains sites pour qui pour 30 \$ la tonne, c'est  
peut-être beaucoup et pour certains sites, ce n'est vraiment pas beaucoup. Voilà. Alors, madame  
Langlois-Blouin.

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1420 Oui, merci. Je peux peut-être débiter puis mon collègue va compléter. Je ne sais pas à quel  
document vous faites référence, si vous pouvez nous le préciser. La...

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

1425 C'est un rapport d'allocation de coût par activité de 2016.

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1430 OK, je peux vous donner peut-être certaines informations plus récentes, parce que le prix  
des matières varie énormément, on le sait. Avec la fermeture de certains marchés d'exportation, la  
Chine, notamment, mais d'autres pays asiatiques, fin 2017, début 2018, il y a eu une baisse du prix  
de vente des matières. Mais nous, on suit mensuellement, donc on questionne les centres de tri de  
la collecte sélective, donc ceux qui traitent le contenu de notre bac bleu. On leur demande de nous

1435 indiquer à quel montant ils sont en mesure de vendre les matières, donc c'est un revenu. Puis je  
peux peut-être vous donner certaines indications parce que ça fluctue selon...

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

1440 Bien peut-être de déposer le rapport le plus récent qui nous donnerait une bonne idée de la  
valeur économique, finalement, de valoriser une matière plutôt que l'enfourir. Parce qu'au final, elle  
est là la décision.

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1445 je peux partager tout de suite, là, à la commission le lien vers notre indice des prix.

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

1450 Puis vous l'avez par matière, là, comme...

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Même c'est par sous-catégorie.

1455 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Parfait.

1460 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Donc c'est pour chaque type de... ce qu'on appelle des ballots, donc ce que produisent les  
centres de tri. Vous avez l'information mensuelle puis on fait aussi un indice global, là, qu'on suit. Je  
ne sais pas si mon collègue, monsieur Vermette, voulait préciser quelque chose.

1465

**M. FRANCIS VERMETTE :**

1470 Oui. Bonjour. Juste pour mentionner quand on parle de la valeur des matières comme ça, c'est ce qui est récupéré au niveau de la collecte sélective. Donc il faut un peu mettre ça en perspective par rapport à ce que je vous parlais, hier, lors de la présentation que les ordures ménagères municipales représentent à peu près deux millions de tonnes ou à peu près le tiers de ce qui va aller vers les lieux d'élimination. Et encore là, dans ce deux millions de tonnes là, il y en a une partie qui est encore des matières de la collecte sélective, mais une grande partie qui est de la matière organique, et tout ça, et on a vu ça dans les différents rapports.

1475 Donc il faut comprendre qu'on peut mettre en perspective ça, malgré qu'on ne l'a jamais véritablement fait avec les coûts d'élimination dans les différents lieux d'élimination versus les matières de la collecte sélective. Mais c'est juste un tiers, ça, des matières qui sont envoyées à l'élimination. Tout le reste, le deux tiers, tout ce qui vient de l'industrie des commerces, qui vient des rejets des centres de tri, les coûts à l'élimination sont négociés entre les gestionnaires des lieux d'élimination ou les entreprises qui vont faire ce transport-là et ceux qui ont des matières à envoyer à l'élimination.

1480 Donc c'est là où on dit que les prix vont varier énormément, pas juste d'une région à l'autre, mais même d'un générateur à l'autre. C'est-à-dire qu'une grande industrie peut avoir un tarif différent que son voisin qui un petit commerce en bordure de rue, et caetera, et caetera. Multipliez ça par le nombre de PME qu'on a au Québec et d'entreprises. Donc il faut un petit le mettre en perspective cet aspect-là de nous, ce qu'on peut vous parler de revenus ou de coûts liés aux matières de la collecte sélective par rapport à l'ensemble des matières qui sont éliminées.

1485 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

1490 Merci. — Et, monsieur Trudel, au niveau de la redevance, est-ce qu'elle a déjà été envisagée non fixe ou, en tout cas, un autre scénario soit proportionnel ou d'autres scénarios, disons, avec des tailles de sites d'enfouissement, je ne sais pas? Donc, est-ce que vous avez envisagé d'autres scénarios que le mode fixe?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

1500           Ça va faire partie de la question que... Je vais vous préciser quand même quelque chose, mais ça va faire partie de la question que je vais faire valider puis que je vais vous revenir avec une réponse plus précise.

1505           J'aimerais, par contre, préciser que ce qui est important à prendre en considération, c'est qu'il y a beaucoup de développements technologiques au niveau de la valorisation des matières résiduelles. Donc ça serait, ça peut être assez difficile aussi de fixer un coût, essayer de trouver une juste part, ou le fameux point d'inflexion, point de bascule qu'on a parlé tantôt s'il y a beaucoup de développements puis que, finalement, les coûts associés justement à la valorisation sont susceptibles eux aussi de fluctuer. Donc on pourrait être d'un côté trop ou pas assez, là, dépendamment du développement.

1510           Puis c'est important aussi que si on... L'instrument, là, c'est un levier, comme nos collègues de RECYC-QUÉBEC l'ont mentionné, la redevance à l'élimination, c'est un levier. Cet argent-là est redistribué aux municipalités pour favoriser des initiatives de performance dans la réduction de l'élimination des matières résiduelles. Mais ça demeure un outil économique, c'est un outil parmi d'autres. Puis dans le contexte actuel, ça pourrait être difficile même de fixer justement la valeur au point d'inflexion, parce que si, éventuellement, il n'y a vraiment pas de technologie ou la technologie qui est développée est très coûteuse, bien ça pourrait faire un montant très important au niveau de la redevance, là, à charger. Puis il faut tenir en compte aussi que les municipalités, puis autant les secteurs des industries, commerces et institutions, doivent faire des prévisions de contrats, là, pour tenir compte des coûts d'élimination. Donc ça pourrait avoir un impact majeur, là, si on allait de ce côté-là. Mais je vais quand même vous revenir avec... j'ai rajouté un élément supplémentaire à la question que j'ai prise en délibéré tout à l'heure.

1525           **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

1530           Donc, merci. Ça serait d'être surtout d'être plus précis, là, de l'argumentaire, la logique de construction de la redevance puis du point d'inflexion et les modalités possibles, avantages/désavantages. Merci.



**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Forget. — Monsieur Renaud, rapidement, s'il vous plaît.

1535 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Oui. Juste, monsieur Trudel, vous avez parlé de la redistribution de la redevance aux municipalités. C'est les MRC ou les municipalités, là, en tout cas. Je voulais savoir -- vous pourrez me le préciser -- je voulais savoir la portion de ce retour-là qui est retournée qui est associée à la performance. C'est-à-dire que tout le monde reçoit un certain montant, mais il y a une part, il y a une portion de la redevance qui est allouée en fonction de la performance? Je voulais savoir c'est quoi le pourcentage qui est associé à la performance.

1545 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Excusez un petit peu mon délai de réponse, c'est que, encore une fois, ça ne fait pas partie du rapport qu'on vous a présenté, ça fait que je suis en train de vérifier voir si on a une personne avec nous qui pourrait être mesure de vous répondre. Mais je vais tentativement diriger vers ma collègue Annie Choquette qui pourrait peut-être être plus en mesure que moi de vous parler justement, là, du mécanisme de redistribution, et je sais que j'ai d'autres collègues chez nous qui travaillent, mais qui ne sont peut-être pas présents cet après-midi. Mais je vais quand même passer la parole à Annie.

1555 **Mme ANNIE CHOQUETTE :**

Voilà, si ma question était incomplète, on complétera en différé. Donc on reçoit les redevances qui sont payées par les lieux d'élimination. Sur le montant total des redevances qui sont reçues, 62 % sont redistribuées aux municipalités. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il y a eu un changement de dynamique récemment. Avant, on avait deux redevances; une régulière et une supplémentaire qui ont été fusionnées.

1560 Donc là, il y a eu une modification dans le calcul. De mémoire, on est autour, dans le 62 % dont je vous parlais qui sont redistribuées aux municipalités, à l'intérieur de ça, 85 % des sommes sont redistribuées aux municipalités en fonction de leur performance, donc de la quantité de matières

1565 qu'ils éliminent. Là, je serais mal à l'aise d'aller plus loin que ça, c'est pour vous donner un ordre de  
grandeur. Ces informations-là sont très facilement, là, accessibles, là, sur Internet, entre autres, là,  
on pourra aller les revalider. C'est juste, comme monsieur Trudel a dit, là, il est possible qu'elles  
n'aient pas été incluses dans le rapport parce que, justement, effectivement, elles sont disponibles.

1570 Donc il y a une part très significative, là, des redevances qui sont redistribuées aux  
municipalités justement, là, en fonction de ce qu'on appelle en performance à l'élimination par  
habitant. Puis il y a, par ailleurs, depuis quelques années, là, des nouveaux critères qui ont été  
introduits dans la redistribution, là, pour les municipalités, qui fait en sorte que si une municipalité a  
1575 mis en place sur son territoire une collecte des matières organiques ou un programme de  
compostage vraiment élaboré, bien elle va avoir accès en plus à des sommes supplémentaires. Donc  
parce qu'elle aura mis en place des moyens qui sont vraiment susceptibles, évidemment, là, de  
détourner des matières de l'élimination.

Ça fait que le programme de redistribution aux municipalités des redevances, c'est un des  
1580 outils très important, mais les redevances vont aussi servir à financer les plans d'action, des mesures  
qui vont être par ailleurs aussi appliquées, là, au secteur ICI. Donc on me 85 % en performance,  
donc aux municipalités après la fusion, là, des redevances qui ont lieu effectivement.

Donc, on est dans cet ordre de grandeur là. Et ça dépend, ça dépend qui a la responsabilité  
1585 de gestion du PGMR, parfois ça va être la municipalité, parfois ça va être la MRC, mais  
éventuellement, chaque municipalité va recevoir des sommes en lien avec sa performance.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

1590 Est-ce que c'est possible d'avoir juste la redevance moyenne? Pas la redevance, mais ce  
que la municipalité en moyenne ce qu'ils reçoivent par tonne, ou je ne sais pas comment l'unité de  
mesure, là, et l'écart type de celui...

**Mme ANNIE CHOQUETTE :**

1595 Je vais juste ajouter quelque chose à mon commentaire pour voir si votre question sera la  
même. En fait, c'est que les municipalités, elles sont comparées entre elles pour établir la  
performance. Donc il y a sept groupes différents. Donc si on fait une moyenne, ça ne sera pas

1600 représentatif, vous comprenez ce que je veux dire. Donc je vais voir quelles informations existent, est-ce qu'il y aura peut-être une moyenne par groupe qui permettrait de mieux représenter la réalité de chacun des sous-groupes.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

1605 Écoutez, ma question, elle vient de... quand je regarde votre site, là, j'ai vu qu'il y avait des projets de biométhanisation puis de compostage qui sont décrits. Puis dans ces descriptions-là, on dit : Avec ce projet-là, on reçoit 11 \$ par tonne, et en moyenne, les municipalités qui n'ont pas fait de projet comme ça reçoivent 10 \$ par tonne. Ou, en tout cas, là, c'est l'ordre de grandeur des chiffres, je ne l'ai pas directement en mémoire. C'est dans ce sens-là, je voulais savoir, une municipalité qui  
1610 performe beaucoup, qui produit moins de matières résiduelles, elle est-tu vraiment plus récompensée qu'une municipalité qui fait ce qui fait, qui fait juste ce qu'il faut?

**Mme ANNIE CHOQUETTE :**

1615 Je comprends l'essence de votre question. Et bon, au préalable, là, je peux vous dire que, oui, effectivement, les municipalités qui ont des fortes performances, lorsqu'elles se comparent aux autres municipalités dans leur groupe reçoivent définitivement plus d'argent. Et je comprends le fond de la question. Puis je vais aller vérifier également l'information dont vous parlez sur la page de notre site Web qui a trait au PTMOBC pour être sûre de quel montant il est question puis il fait référence  
1620 à quoi.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup.

1625

**Mme ANNIE CHOQUETTE :**

Merci.

1630

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame. — Madame Côté, avez-vous une autre question?

**Mme AMÉLIE CÔTÉ :**

1635 Oui. Je voulais juste vous demander peut-être, est-ce que c'est possible de déposer l'étude d'impact économique dont il a été fait (inaudible). Je pense que le son n'est pas très bon. Dont il a été... qui a mentionné par le ministère de l'Environnement, là, en lien avec la hausse des redevances à l'élimination, donc ce qui a amené à fixer la hausse à 30 \$ au courant des prochaines années?

1640 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Trudel, est-ce que vous pouvez déposer ce document à la commission?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

1645 Bien, je vais vérifier. Je sais qu'à une certaine époque, à un certain moment donné de la procédure de modifications réglementaires, il y a plusieurs étapes à franchir, une prépublication, et caetera, et caetera, adoption, et caetera, à un certain moment donné, l'étude devient publique, ça fait que je vais vérifier si c'est le cas dans le cas de la modification des redevances.

1650 Il faut comprendre qu'il y a eu des modifications dans le passé et qu'on est en train d'en prévoir d'autres. Ça fait que ça se peut que pour les modifications passées, l'étude soit disponible, mais que celle qui est en préparation pour les modifications ne le soit pas, ou ne soit pas complétée.

1655 **LE PRÉSIDENT :**

À ce moment-là, déposez-là quand même à la commission, puis s'il le faut, vous pouvez nous demander de garder la confidentialité. Sinon, vous pouvez également nous envoyer l'ancienne version. Donc, vous avez le choix, d'accord?

1660 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Oui.

1665 **LE PRÉSIDENT :**

D'autres choses, madame Côté?

1670 **Mme AMÉLIE CÔTÉ :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1675 Madame Côté?

**Mme AMÉLIE CÔTÉ :**

Donc ma deuxième question a été un peu abordée, mais... Oui. Est-ce que vous...

1680 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

1685 **Mme AMÉLIE CÔTÉ :**

Vous m'entendez? Oui. Alors, ma deuxième question a été un petit peu (inaudible) déjà. Mais comme dans le processus du BAPE actuel, des questions qui sont posées au site d'élimination, je me demandais si c'était possible, à ce moment-là, de documenter les coûts d'élimination qui sont actuellement chargés par les lieux d'enfouissement techniques et d'incinérateurs dans les... en fait, dans le cadre (inaudible), des informations qui seront colligées auprès de ces installations pour avoir un portrait plus juste des coûts d'élimination peut-être au niveau régional. Donc en additionnant, finalement, de ce que j'en comprends les coûts d'élimination et les redevances, on devait avoir une idée plus juste des prix qui sont payés par les municipalités puis peut-être d'autres parties prenantes qui envoient leur matière à l'élimination.

1690

1695

**LE PRÉSIDENT :**

1700 Merci, madame Côté. Madame Langlois-Blouin, vous avez, j'imagine, ce genre d'informations?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1705 Sur les coûts chargés par les lieux d'élimination?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1710 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

1715 Non, c'est ce que je vous... Peut-être... Hier, on mentionnait qu'on réalise des bilans sur les déclarations des lieux d'élimination, mais elles sont faites selon un format prescrit par le ministère de l'Environnement. Donc nous, on fait seulement la compilation, là, ce n'est pas nous qui faisons ni le document ni le suivi auprès des lieux d'élimination, ça serait peut-être monsieur Trudel, du ministère, qui pourrait vous répondre.

**LE PRÉSIDENT :**

1720 Merci. Décidément, je vais toujours être tirillé en RECYC-QUÉBEC et le ministère de l'Environnement. — Monsieur Trudel?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

1725 Si je peux apporter une précision, dans notre rapport, aussi, c'est mentionné, l'établissement du tarif à l'élimination, il y a certaines règles qui s'appliquent. Ces règles, au lieu de se retrouver dans le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*, se retrouvent plus au niveau de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Ce sont les articles 64.1 et 64.12, si je ne me trompe pas, qui définissent les règles à suivre pour l'élaboration des tarifs à l'élimination.

1730

1735 En vertu du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*, peut-être c'est dans ça aussi prévu dans la loi, c'est que le tarif doit être affiché à l'entrée des lieux enfouissement. On comprendra, par contre, c'est un tarif, comme on pourrait dire, maximum, dans le sens que ce n'est pas interdit à un exploitant d'un lieu de négocier un prix plus bas que ce qui est prévu, mais il ne peut charger plus cher que ce qui est affiché à l'entrée.

1740 On a fait une modification récemment, le Ministère n'avait pas nécessairement une compilation des tarifs qui sont chargés par les exploitants. Et on a apporté une modification au *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*, qui est en vigueur seulement depuis septembre 2020, qui va faire en sorte que dans la transmission des rapports annuels de chacun des exploitants de ces lieux-là doit nous transmettre au ministère, il devra faire mention des tarifs qui sont affichés à l'entrée du lieu. Et qui, aussi, s'il y a eu des modifications qui ont été entreprises pendant l'année pour modifier ce tarif-là, il devra en faire part dans le rapport annuel. Donc ça va être quelque chose qu'on va être capable de tenir plus une compilation au ministère, mais présentement, ce n'est pas le cas.

1745  
**LE PRÉSIDENT :**

1750 Donc je comprends que pour le moment, vous ne les avez pas, ces informations-là?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

C'est exact.

1755 **LE PRÉSIDENT :**

Et donc personne au gouvernement ne les a?

1760 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Indirectement, parce que si on va faire...

**LE PRÉSIDENT :**

1765 Directement. Directement.

**M. CLAUDE TRUDEL :**

1770 Directement, non.

**LE PRÉSIDENT :**

1775 Personne. Très bien. — Alors ça répond, madame Côté? Vous n'êtes pas satisfaite, ça, je peux comprendre.

**Mme AMÉLIE CÔTÉ :**

1780 Bien, pas exactement parce que... Non, c'est ça. Mais aussi, j'ai cru comprendre que dans la démarche du BAPE actuel, il était question de contacter les lieux d'élimination, donc je me dis que ça pourrait peut-être être l'occasion de colliger ces informations-là si elles ne sont pas disponibles pour les années précédentes, et je me demandais si le rapport, notamment, les rapports annuels que doivent fournir les sites à partir de 2020, c'est entré en vigueur, est-ce que donc c'est dire que les coûts d'élimination de 2020 seront éventuellement disponibles au ministère et, si c'est le cas, est-ce que les rapports seront déposés par les enfouissements d'ici la fin du BAPE?

1785

**LE PRÉSIDENT :**

1790 Madame Côté, vous avez raison, ce n'est pas tombé dans les oreilles d'un sourd. Effectivement, la commission a élaboré un questionnaire assez exhaustif, je vous dirais, qui a été validé, envoyé déjà à tous les gestionnaires de site d'élimination, pas juste des lieux enfouissement, mais tous les sites d'élimination, et la commission a commencé à avoir de nombreuses réponses. Je ne me trompe pas en disant que jusqu'à maintenant, nous avons reçu approximativement 80 % des questionnaires complétés. Donc nous osons espérer que nous aurons des informations.

1795 Ce qui est décevant, je vous avoue, en entendant les réponses que j'ai actuellement, c'est que, pour nous, on faisait quelque chose qui nous permettait d'avoir des données très très à jour,



1800 mais je croyais profondément que ces données-là existaient déjà pour les années passées, or je viens d'apprendre que ce n'est pas nécessairement toutes ces données-là qui existent, bien ça sera une partie plutôt inédite, qui pourrait être éventuellement publiée, si on décide de la publier bien sûr, ou de l'intégrer dans le rapport. Voilà. — Madame Forget.

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

1805 Je vais juste vérifier auprès de nos analyses, il n'est pas au questionnaire pour l'instant. Donc ça ne nous empêchera pas, par contre, dans l'atelier qui est destiné pour les gestionnaires de site, d'aborder la question, madame Côté.

**Mme AMÉLIE CÔTÉ :**

1810 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1815 Merci, madame Forget. — Alors merci, madame Côté. Merci de votre patience.

Nous allons prendre un deuxième intervenant avant la pause, monsieur Juan avant la pause, monsieur Karel Ménard.

**M. KAREL MÉNARD :**

1820 Oui. Bonjour, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

1825 Bonjour.

**M. KAREL MÉNARD :**

1830 Parfait. Donc ma première question concerne en fait ce qui a été dit hier un petit peu concernant l'utilisation du mot « renouvelable » ou... Parce qu'on a parlé de gaz naturel renouvelable

fait à partir de matières résiduelles. On a parlé aussi de l'utilisation de matières résiduelles en tant que combustible de substitution, et également, on a parlé notamment d'économie circulaire impliquant des matières résiduelles. Ma question est : est-ce qu'on doit assimiler les matières résiduelles comme étant une ressource renouvelable?

1835

**LE PRÉSIDENT :**

Ça frise la question presque d'ordre éthique, là. Je vais envoyer la question tout d'abord au représentant du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Monsieur Hébert, à vous la parole.

1840

**M. DAVID HÉBERT :**

Oui. Nous, c'est la matière, t'sais, on ne gère pas la matière comme telle, là, j'en ai parlé hier, on ne réglemente pas ces questions-là. Nous, on accompagne les promoteurs dans le développement de leur projet, et ce qu'on fait, c'est qu'on réglemente, on oblige les distributeurs d'énergie à s'approvisionner en énergie renouvelable, et cette énergie renouvelable là... cette entente-là se fait dans le cadre de la *Loi sur la régie de l'énergie*. C'est un règlement de la *Loi sur la régie de l'énergie*. Et tout est vérifié dans le cadre... en vertu des pouvoirs de la Régie de l'énergie. C'est les contrats d'approvisionnement... Oui?

1845

1850

**LE PRÉSIDENT :**

Permettez-moi de reprendre un peu la question de monsieur Ménard.

1855

**M. DAVID HÉBERT :**

Oui.

1860

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Ménard, ne vous gênez pas de la corriger si jamais je ne la reprends pas comme il faut. Au fond, monsieur Ménard indique que les matières résiduelles sont des intrants pour produire du gaz naturel renouvelé. Alors, est-ce que les mandats du ministère de l'Énergie et des Ressources

1865 heurtent théoriquement celui du ministère de l'Environnement qui, lui, vise surtout à réduire la  
génération des matières résiduelles, alors que pour vous, cette génération de matières résiduelles  
est un intrant pour la génération de gaz ou la production de gaz naturel? Est-ce que je me trompe,  
monsieur Ménard?

1870 **M. KAREL MÉNARD :**

Non, vous avez entièrement raison, mais ça concerne également les combustibles de  
substitution et autres. Mais la question est très bonne, effectivement, pour les gaz naturels  
renouvelables.

1875 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. — Alors, je vous cède de nouveau la parole, monsieur Hébert.

1880 **M. DAVID HÉBERT :**

Oui, bien les intrants qui rentrent, on parle souvent, là, au niveau du gaz naturel  
renouvelable, c'est le processus de biométhanisation. C'est des intrants, c'est de la matière  
organique... de la matière organique, en fait, qui provient soit de la matière d'élimination des résidus  
1885 municipaux, mais il y a d'autres sources de matières organiques qui sont de la matière plus agricole.  
Tu as les résidus forestiers également qui peuvent être valorisés. Moins par la biométhanisation, les  
résidus forestiers, les technologies ne sont pas tout à fait adaptées présentement, mais on n'est pas  
restreint au cadre de la matière organique qui est enfouie présentement. C'est l'ensemble des  
matières.

1890 **LE PRÉSIDENT :**

Non, mais restons...

1895 **M. DAVID HÉBERT :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1900

... quand même dans notre domaine d'intervention pour ne pas s'éparpiller, là, s'il vous plaît.

**M. DAVID HÉBERT :**

1905

Oui, bien les matières organiques, on en a parlé hier, il y en a qui sont disponibles. Il y a des mesures qui sont prises au ministère de l'Environnement pour favoriser la biométhanisation. Au ministère, également, on a administré un programme pour favoriser le développement d'entreprises qui vont produire du gaz naturel renouvelable, et tous les intrants qui sont liés, tout a été réglementé par le ministère de l'Environnement. Nous, on s'occupe plus de l'aspect production, puis quand on parle de gaz naturel renouvelable, c'est des intrants qui sont issus de la matière organique de façon générale. Donc, dans un cas particulier des matières résiduelles organiques, dans le cas qui nous occupe.

1910

**LE PRÉSIDENT :**

1915

Je comprends très bien, mais je reviens encore avec la même question : est-ce que vous ne croyez pas que cet aspect-là peut être incompatible avec l'objectif du ministère de l'Environnement de réduire la génération de matières résiduelles? Parce qu'en fait, dans votre vision...

1920

**M. DAVID HÉBERT :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1925

... au fond, vous accompagnez, vous êtes un accompagnateur. Plus il y aura de matières résiduelles, plus il y aura des intrants pour produire du gaz naturel renouvelé...

**M. DAVID HÉBERT :**

1930

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1935                   ... moins il y aura des intrants, donc moins il y aura des matières organiques, entre autres, comme matières résiduelles, moins il y aura production de gaz naturel renouvelé.

**M. DAVID HÉBERT :**

1940                   Bien pas nécessairement, parce que...

**LE PRÉSIDENT :**

1945                   Pas nécessairement?

**M. DAVID HÉBERT :**

Non, parce que...

1950                   **LE PRÉSIDENT :**

Non, alors corrigez-moi.

**M. DAVID HÉBERT :**

1955                   Oui. C'est parce qu'il y a plusieurs sources de matière organique, en fait. Puis les matières résiduelles organiques sont une des sources pour la production d'énergie.

**LE PRÉSIDENT :**

1960                   Je comprends. Je comprends très bien.

**M. DAVID HÉBERT :**

1965                   Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais si demain matin, on n'a plus?

1970

**M. DAVID HÉBERT :**

Bien, je pense que l'objectif...

1975

**LE PRÉSIDENT :**

Si on n'en a plus de matières organiques?

1980

**M. DAVID HÉBERT :**

Qui s'en va au site d'élimination, mais qui est tout valorisé pour des productions énergétiques, ça répond à nos objectifs. Dans le fond, c'est ce qu'on veut. On...

1985

**LE PRÉSIDENT :**

Non. Non non, c'est l'inverse. Si on réduit suffisamment la génération...

1990

**M. DAVID HÉBERT :**

Oui.

1995

**LE PRÉSIDENT :**

... pour qu'il n'y ait plus suffisamment d'intrants pour générer du gaz naturel renouvelé, vous faites quoi?

2000

**M. DAVID HÉBERT :**

Bien, on se tourne vers d'autres intrants. T'sais, nous, on n'a pas...

**LE PRÉSIDENT :**

Bien on se trouve d'autres intrants, donc d'où la raison...

2005

**M. DAVID HÉBERT :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2010

D'où la raison qui justifie ma question : est-ce que votre vision converge ou diverge des objectifs du ministère de l'Environnement?

**M. DAVID HÉBERT :**

2015

En fait, les objectifs du ministère de l'Environnement -- et corrigez-moi, monsieur Trudel -- c'est vraiment de réussir à valoriser la matière organique plutôt que de l'envoyer à l'élimination. C'est qu'ils mettent en place des mesures pour valoriser cette matière organique là. On est parfaitement en lien avec ça, dans le fond.

2020

**LE PRÉSIDENT :**

Je comprends très bien. — Mais monsieur Trudel, l'objectif premier de votre ministère, est-ce qu'il est de réduire la génération des matières résiduelles?

2025

**M. CLAUDE TRUDEL :**

Monsieur le président, comme je vous l'ai expliqué hier, dans l'ordre de hiérarchie, c'est vraiment ça et c'est un des objectifs principal de la politique. Ce que je pourrais peut-être ajouter quand même, c'est que c'est clairement, pour nous, différent en termes d'énergie, ce qu'on appelle ressource renouvelable, ça ne se compare pas les matières résiduelles, avec l'eau, avec l'air, avec l'éolien, avec l'hydroélectricité qu'on peut faire, qui est une ressource beaucoup plus renouvelable que les matières résiduelles.

2030

2035                   Donc si on vise à réduire les matières résiduelles, on peut comprendre qu'encore une fois, on va diminuer cette quantité-là à l'élimination. Je présume, par contre, qu'on va continuer à manger et, donc, on va probablement continuer à produire une certaine portion de matières organiques, qu'on va réduire, et là, je rejoins un peu l'élément de monsieur Hébert, du ministère, donc il va toujours y avoir quand même un certain potentiel.

2040                   Le Ministère va favoriser, encore une fois, avant l'élimination, les techniques de recyclage qui sont le compostage et la biométhanisation pour la matière organique, donc on va être susceptible, pour la biométhanisation, d'avoir des gaz qui vont être produits qui pourraient être utilisés par... vont être admissibles aux différents programmes qui sont prévus par le MERN. Et j'abonde aussi dans son sens que ce n'est pas juste la matière organique résidus de table qui est visée par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, mais c'est aussi les résidus agricoles, forestiers, et caetera.

2045

**LE PRÉSIDENT :**

2050                   Merci. Je voulais, juste pour terminer, dire, pour moi, je voulais, en fait, parler un peu plus de vision plutôt d'opérationnalisation, mais je vois qu'on n'est pas sur la même longueur d'onde. Je laisse aller, ce n'est pas très important pour le moment. Je cède la parole à mon collègue, monsieur Renaud.

2055

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

2060                   Par rapport à ça, monsieur Trudel, dans votre présentation d'hier, là, vous aviez un schéma, d'ailleurs, avec deux colonnes; il y a une colonne *Valorisation* puis il y a une colonne *Élimination*. Dans la colonne *Valorisation*, là, vous mettez la biométhanisation et le compostage sur le même pied que le remplacement de matière.

2065                   Le papier puis le carton, ce sont des matières organiques. Est-ce que vous êtes en train de nous dire que de biométhaniser ou de composter du papier puis du carton, c'est sur le même pied que de recycler du papier et du carton pour refaire du papier puis du carton? Je ne voyais pas pourquoi ces technologies-là se mettaient... se trouvaient dans la même colonne que... dans la même section que le remplacement de matière, là, le...



**M. CLAUDE TRUDEL :**

2070

Monsieur le commissaire, je vous renverrais à la définition de valorisation de matières résiduelles, qu'on a dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*. C'est de là où est tiré mon diagramme que je vous ai présenté hier. Je vous lis la définition, la valorisation de matières résiduelles, c'est :

2075

*« Toute opération visant, par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique, dont le compostage et la biométhanisation, l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie. »*

2080

Donc c'est dans cette optique-là que le recyclage est considéré comme étant... comprenant aussi le volet compostage et le volet biométhanisation. Je vais quand même faire une vérification, mais ce qu'on parlait quand on parle compostage et de biométhanisation, c'est clairement pour des résidus de matières organiques qui sont plus de nature résidus de table ou des choses comme ça, là, ça fait que papiers souillés, et caetera, qui ne peuvent être récupérés autrement. Mais, à mon sens, puis je vais faire la vérification, ce n'est pas du papier ou du carton qui serait propre, qui pourrait trier à part, qui est justement collecté par la collecte sélective. Ce n'est pas le but visé d'en faire de la biométhanisation et du compostage, c'est plutôt pour les autres matières organiques qu'on ne peut pas utiliser, qu'on ne peut pas récupérer autrement.

2085

2090

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Je vais attendre votre vérification, vous pourrez...

2095

**M. CLAUDE TRUDEL :**

Parfait. C'est beau.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

2100

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2105           Merci, monsieur Renaud. — À vous la parole, monsieur Ménard, votre deuxième question.

**M. KAREL MÉNARD :**

2110           Oui, merci. Elle est un peu dans la même veine. Ça veut dire, au niveau des infrastructures de valorisation énergétique, bon, il y a certaines usines au Québec qui utilisent des matières résiduelles comme combustible de remplacement. Monsieur Trudel l'a bien hier dans la LQE, l'article 53.4.1, il faut avoir démontré par un bilan environnement positif et d'un rendement énergétique minimal. C'est-à-dire, il faut comme le démontrer avec des études quelconques pour pouvoir transformer ou utiliser une matière résiduelle à des fins énergétiques.

2115           Est-ce qu'il est possible d'avoir des exemples, justement, de ces bilans, de ces études qui démontrent que c'est mieux de brûler une matière que de la recycler, notamment au niveau des cimenteries? Je sais qu'il y a aussi des fours industriels qui traitent des produits électroniques, il y en a d'autres qui traitent même des masques de procédure actuellement dans le coin du Lac-Saint-Jean, donc j'imagine que des études ont été produites pour justement dire que c'est mieux de les valoriser énergétiquement. En fait, c'est ce que dit la Loi. Est-ce que c'est possible d'avoir ces études-là?

**LE PRÉSIDENT :**

2125           Question bien comprise. — Monsieur Trudel? Et ensuite le porte-parole du ministère de l'Énergie, monsieur Hébert. Est-ce que vous avez des études?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

2130           J'aimerais juste préciser que dans la façon dont c'est prévu de la Loi, c'est bien écrit à l'article 53.4.1 que le... bien, en tout cas, qu'un règlement va venir définir ce qu'on entend par valorisation énergétique, et le règlement devra comporter les critères minimaux suivants, là, c'est-à-dire... Attendez-moi une seconde, pour être certain de ne pas me tromper, je vais aller  
2135           directement à l'article pour être sûr d'utiliser les bons termes.

**LE PRÉSIDENT :**

2140 Pendant que vous cherchez, je pose la question à monsieur Hébert : est-ce que vous n'avez pas, vous, réalisé une étude sur la disponibilité de la biomasse et le bilan de la production de bioénergie?

**M. DAVID HÉBERT :**

2145 Oui, il y a une étude qui est en cours de réalisation, elle n'est pas terminée encore. Mais c'est ça, comme je le disais dans notre rapport, on allait la rendre disponible, là, quand elle va être disponible. Mais elle est encore... elle est en cours de réalisation, là, je ne peux pas...

**LE PRÉSIDENT :**

2150 Mais quand est-ce que vous prévoyez qu'elle sera complétée?

**M. DAVID HÉBERT :**

2155 C'est au cours de l'année, je n'ai pas plus de détails que ça, là.

**LE PRÉSIDENT :**

2160 Est-ce que vous considérez qu'elle est dans un état suffisamment avancé pour que la commission puisse jeter un coup d'œil?

**M. DAVID HÉBERT :**

2165 Je vais m'informer à ce niveau-là, mais moi, ne peux pas me prononcer en ce moment.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Je vous demanderais de vérifier auprès de vos collègues...

2170 **M. DAVID HÉBERT :**

Parfait.

2175 **LE PRÉSIDENT :**

... et nous revenir avec une réponse. — Monsieur Trudel.

**M. CLAUDE TRUDEL :**

2180 Oui, Monsieur le président. Les termes de l'article 53.4.1 sont les suivants : « *La destruction thermique de matières résiduelles constitue de la valorisation énergétique dans la mesure où ce traitement des matières respecte les normes réglementaires prescrites par le gouvernement* », donc je vous ai mentionné qu'il y a un règlement qui devrait être élaboré pour préciser ces critères-là, puis les critères seront basés : « *Dont un bilan énergétique positif et le rendement énergétique minimal requis, et qu'il contribue [aussi ] à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.* »

2185  
2190 Donc le Ministère a comme devoir d'élaborer un règlement sur ces critères-là, de tenir compte de ces critères-là, mais ça sera, ça restera toujours au promoteur d'un projet quelconque à venir présenter au ministère son projet pour qu'il puisse se faire reconnaître à savoir si oui, il respecte les critères et, si oui, c'est reconnu comme étant de la revalorisation énergétique.

2195 Je l'ai mentionné auparavant, actuellement, c'est possible de faire du traitement thermique de matières résiduelles, le Ministère encadre l'incinération des matières résiduelles, qui regroupe toutes les technologies de traitement, de destruction, et caetera. Et ça peut être autorisé par le Ministère parce que c'est une voie qui est permise pour l'élimination des matières résiduelles.

2200 L'objectif associé à la reconnaissance des équipements qu'on pourrait appeler de valorisation énergétique, c'est justement de les soustraire de l'application de la redevance à l'élimination. Actuellement, si un promoteur propose un projet, il va devoir déposer toutes les études requises pour obtenir une autorisation, démontrer le respect notamment des normes du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*. Et, par contre, actuellement, il est assujéti à la redevance parce que c'est considéré comme de l'élimination, il n'y a pas encore de critères pour discriminer les installations qui seraient reconnues comme étant de la valorisation énergétique.

2205 Mais ça va rester au promoteur à déposer et à démontrer qu'il respecte les critères faits par le Ministère. Ce ne sera pas le Ministère qui va faire des études.

**LE PRÉSIDENT :**

2210 Monsieur Trudel, j'aurais une question peut-être un peu naïve, vous allez la percevoir un peu naïve, mais elle est importante pour moi. Pour une tonne de résidus qui serait biométhanisée, est-ce qu'on ne retrouve aucune émission de gaz à effet de serre? Pour une tonne. C'est pour une tonne, pour l'équivalent d'une tonne, de mêmes structure et nature, pour rendre les choses comparables, il y a combien d'émission de gaz à effet de serre en équivalent CO<sub>2</sub>?

2215 **M. CLAUDE TRUDEL :**

2220 Je vais avoir de la misère à vous répondre parce que tout est dépendamment du processus utilisé dans le sens de la performance de l'installation. Les matières organiques qui se retrouvent dans un lieu enfouissement vont subir une décomposition en mode anaérobie et...

**LE PRÉSIDENT :**

Mais je ne parle pas de lieu enfouissement pour le moment.

2225 **M. CLAUDE TRUDEL :**

2230 Non, mais si je les envoie vers de la biométhanisation, c'est le même processus sauf qu'il est amélioré parce qu'on le contrôle. On est dans un environnement contrôlé comparativement à ce qu'on retrouve dans un lieu enfouissement. Donc pour la biométhanisation, si j'ai des fuites, au niveau de la récupération des gaz...

**LE PRÉSIDENT :**

2235 Ça ne serait que des fuites, monsieur Trudel? Ça ne serait que des fuites s'il y a des émissions de gaz à effet de serre dans une usine de biométhanisation?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

2240 Bien si j'envoie le gaz... Dépendamment de ce que je vais faire par la suite aussi. Si je le brûle, puis je le brûle juste à 98 %, bien là, à ce moment-là, ça va être... je vais avoir un 2 % d'émissions associées au méthane qui a été émis qui n'est pas brûlé. Si je l'envoie vers une installation de valorisation puis que la valorisation n'est pas nécessairement complète, bien je pourrais avoir des émissions aussi associées à ce processus de valorisation là. Ça fait qu'il faut prendre l'ensemble du procédé pour être en mesure de dire qu'est-ce qu'il va y avoir comme 2245 émissions, puis est-ce qu'il va avoir zéro gaz à effet de serre.

**LE PRÉSIDENT :**

2250 Mais c'est exactement ce que je vous demande. Si vous preniez l'ensemble du procédé, par tonne de déchets, de même structure, de même nature qu'une tonne qui est mise dans l'incinérateur de Québec à l'heure actuelle, avec ses quatre fours, quelles seraient les émissions de gaz à effet de serre dans l'un comparativement à l'autre?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

2255 Je ne sais pas si on a cet exercice-là, mais je peux faire la vérification. Moi, je ne... Encore une fois, on compare quelque chose, un procédé de valorisation de matières résiduelles avec un procédé d'incinération...

**LE PRÉSIDENT :**

2260 Oui, je comprends.

**M. CLAUDE TRUDEL :**

2265 ... qui ne génère pas nécessairement les mêmes gaz. Si vous avez regardé comme il faut notre rapport, les gaz à effet de serre émis par un incinérateur ne sont pas associés seulement au méthane, il y a d'autres gaz qui sont associés aussi à l'incinération.

2270 **LE PRÉSIDENT :**

Oui oui, non non, j'ai très bien compris. J'ai très bien compris. Mais je reviens à ce que vous avez dit : votre réglementation spécifie qu'il faut également que ça contribue à la diminution des gaz à effet de serre. Donc je me dis : faisons un comparatif si on veut savoir lequel est avantageux et jusqu'à quel point il serait avantageux. Enfin, j'arrête la discussion là pour le...

2275

**M. CLAUDE TRUDEL :**

Mais excusez-moi, c'est parce que là, je comprends mieux votre question. OK. Je comprends que c'est associé aux critères. Excusez-moi de ne pas avoir compris votre question adéquatement, là. C'est que vous voulez savoir à partir de quel scénario de référence on va se comparer pour vérifier si on a vraiment une réduction de gaz à effet de serre.

2280

Bien ça, il y a tout un mécanisme de prévu au niveau de notre équipe au ministère, au niveau des changements climatiques, qui va valider que, justement, la comparaison, on va prendre le scénario de référence usuel, à savoir est-ce que si on dirige la matière organique vers une telle installation qui, normalement, ça allait, mettons, à un lieu enfouissement technique, ou normalement ça allait à un incinérateur, bien on va comparer que la matière, maintenant, dorénavant, va vers une installation de valorisation énergétique, et c'est là qu'on va voir, il devra y avoir un potentiel, une réduction supplémentaire par rapport au scénario de référence.

2285

2290

**LE PRÉSIDENT :**

Hum, hum. Exactement. Et ça se serait quoi la réponse?

2295

**M. CLAUDE TRUDEL :**

Ça va être à chacun des projets. Si les matières organiques s'en vont...

2300

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

**M. CLAUDE TRUDEL :**

2305

Mais je suis obligé de vous dire ça. Ça ne fait peut-être pas plaisir de vous répondre ça. Mais je suis obligé de vous dire que le projet, si les déchets étaient normalement destinés vers un incinérateur et que dorénavant vont vers une installation de biométhanisation, on va comparer les deux projets pour voir, pour s'assurer qu'au niveau de la valorisation énergétique, on va avoir une

2310 réduction supplémentaire. Si les matières résiduelles s'en allaient dans un lieu enfouissement où il n'y avait pas de captage de gaz, ou s'en allaient vers un lieu enfouissement où il y avait captage de gaz, le scénario de référence va être variable, puis on va comparer les deux scénarios pour s'assurer qu'on a une réduction supplémentaire des émissions de gaz à effet de serre.

2315

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Trudel; merci, monsieur Ménard. J'ai des collègues qui vont me tuer si je ne fais pas une pause-santé. Je vois les joues de plusieurs de mes collègues qui sont déjà gonflées, là. Donc on se retrouve dans une dizaine de minutes. Merci.

2320

---

PAUSE DE QUELQUES MINUTES  
REPRISE DE LA SÉANCE

---

2325

**LE PRÉSIDENT :**

Alors bon après-midi, mesdames et messieurs, nous allons poursuivre la deuxième séance, et sans plus tarder, j'invite madame Alizée Cochon.

2330

**Mme ALIZÉE CAUCHON :**

Oui, bonjour, vous m'entendez bien?

2335

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, madame. Oui, très bien.



**Mme ALIZÉE CAUCHON :**

2340 Oui, super, merci. Oui, donc lors de la séance d'hier, on a pu constater que la définition même des résidus ultimes, là, ne fait pas consensus au sein de l'appareil gouvernemental. Selon nous, là, selon Équiterre, le résidu ultime devra être limité aux matières qui ne sont ni recyclables ni compostables ou biométhanisables et exclure les objets qui se retrouvent à l'élimination alors que leur durée de vie aurait pu être prolongée.

2345 À partir des résultats -- ma question -- à partir des résultats de la caractérisation des matières éliminées présentée par RECYC-QUÉBEC, quelle proportion des matières éliminées représente des résidus ultimes, soit des matières qui ne sont ni recyclables, compostables ou qui auraient pu être réemployées comme meuble ou objet. Hier, on a parlé d'un 4.9 % de matière autre, 2350 ou des résidus de construction, rénovation, démolition. Et j'aimerais aussi, en sous-question, là, que le ministère de l'Environnement et RECYC-QUÉBEC nous définissent s'ils considèrent que...

**LE PRÉSIDENT :**

2355 Madame, madame...

**Mme ALIZÉE CAUCHON :**

2360 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Il n'y aura pas de sous-question. Il n'y aura pas de sous-question.

2365 **Mme ALIZÉE CAUCHON :**

Ah, parfait. Bien c'était par rapport aux matériaux de recouvrement. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2370 Donc, je prends votre question et je l'adresse à madame Langlois-Blouin.

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Merci. C'est mon collègue monsieur Vermette qui va répondre.

2375

**M. FRANCIS VERMETTE :**

Oui, concernant les résultats de la dernière étude de caractérisation, écoutez, cet exercice-là qui nous est demandé, il faudrait qu'on le fasse parce qu'il n'a pas encore été fait dans son entièreté. C'est-à-dire, on a publié les résultats. Dans notre rapport, c'est les premiers résultats préliminaires. Il faudra regarder, ventiler dans chacune des sous-catégories de matières qu'on caractérise dans une étude de caractérisation comme celle-là. Parce que je n'ai pas, de mémoire, là, je n'ai pas la quantité exacte de sous-catégories avec laquelle on a trié, mais probablement au moins une soixantaine. Donc il faudrait faire cette estimation-là de vous indiquer quelle était l'estimation de quantité pour chacune de ces sous-catégories pour en arriver avec un résultat, là, à cette fin-là.

2380

2385

**LE PRÉSIDENT :**

Et quand est-ce que vous pourriez nous déposer ça?

2390

**M. FRANCIS VERMETTE :**

Écoutez, ça pourrait être quelques jours, là, le temps de compléter cette analyse-là, là.

2395

**LE PRÉSIDENT :**

Alors ça serait très apprécié.

2400

**M. FRANCIS VERMETTE :**

Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

2405

Madame? Donc, madame Cochon?

**Mme ALIZÉE CAUCHON :**

2410

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2415

Votre deuxième question.

**Mme ALIZÉE CAUCHON :**

2420

Ma deuxième question, je vais vous laisser, Monsieur le président, déterminer qui peut répondre à ma question, là, ne sachant pas qui pourrait le faire, ça pourrait être Conseil du trésor, le MEI pour l'économie circulaire, mais bref. Est-il possible de quantifier l'élimination associée à l'ensemble des activités gouvernementales, quelle proportion des déchets des ICI, et si on peut fixer des objectifs de réduction à la source pour assurer l'exemplarité gouvernementale? Rénovation de bureaux, réduction de gaspillage alimentaire, tout ça, là.

2425

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Trudel, est-ce que vous avez, au sein de votre ministère une, mission intragouvernementale pour favoriser l'économie circulaire, entre autres choses?

2430

**M. CLAUDE TRUDEL :**

2435

Chez nous, on a un bureau de coordination du développement durable, mais j'aimerais aussi préciser que dans l'optique de réduire, l'objectif de la politique, les grands enjeux au niveau de la politique sont définis dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. Il y a aussi, par les plans d'action, peut-être que là je vais faire un petit effet côté, là, du côté de mes collègues de RECYC-QUÉBEC, là, mais il y a des actions qui étaient prévues, je ne suis pas au courant de toutes les actions du plan d'action et des plans d'action passés, concernant ce que j'appellerais, moi,

2440 un petit peu donner l'exemple au niveau du gouvernement. Ça fait que j'irais de ce côté-là pour voir avec les gens de RECYC-QUÉBEC voir s'ils sont capables de préciser si au niveau des plans d'action associés à la politique québécoise, il y a des incitatifs qui sont prévus à cet effet-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2445 J'irais dans quelques instants. Mais pour vous, est-ce que vous faites... est-ce qu'il y a des démarches, est-ce qu'il y a des dossiers déjà d'ouverts, est-ce qu'il y a une équipe qui est en place pour s'assurer, justement, que l'appareil gouvernemental puisse procéder de façon à minimiser la génération des résidus?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

2450 Je vous répondrais que oui, mais je n'ai pas le détail.

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

2455 Les plans d'action développement durable, ce n'est pas coordonné par le ministère de l'Environnement?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

2460 C'est pour ça que je vous dis oui, on a un bureau de coordination du développement durable, mais je n'ai pas le détail.

**LE PRÉSIDENT :**

2465 Qui aurait le détail?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

2470 Encore une fois, il y a de l'information qui est disponible sur le site Internet du ministère. On ne vous l'a pas fourni dans le cadre du rapport, c'est de l'information qui est disponible sur le site Internet du ministère. Je peux vous fournir des liens pour trouver de l'information à ce sujet-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2475 Est-ce que vous pourriez vous faire accompagner au cours des prochains jours par une personne experte qui pourrait nous fournir cette information plutôt que d'y aller de façon écrite?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

2480 Je vais vérifier.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci. — Donc, madame Langlois-Blouin.

2485 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

2490 Merci. Effectivement, dans le plan d'action 2019-2024, il y a une action qui concerne spécifiquement, je peux lire le libellé, c'est : « *Assurer l'exemplarité de l'état en matière d'approvisionnement et au regard de la gestion des matières résiduelles incluant tout le volet réduction et réemploi également.* » Donc c'est une action pour laquelle on collabore RECYC-QUÉBEC avec le Bureau de coordination du développement durable, donc à différents niveaux.

2495 Les collègues du bureau de coordination, vu que vous venez de lancer l'invitation, je vais les laisser peut-être apporter les précisions, mais je peux vous dire que RECYC-QUÉBEC, on travaille sur tout le chantier de l'économie circulaire depuis déjà quelques années, là, c'est intégré à notre mission. Et notamment, on collabore avec le ministère de l'Économie sur ce sujet-là, le Bureau de coordination du développement durable.

2500 Et, il y a eu, c'est de nature publique, là, en vue du renouvellement de la stratégie gouvernementale de développement durable, une consultation qui a été faite de différents acteurs au niveau de l'économie circulaire puis il y a un rapport qui a été diffusé dans les dernières semaines, là. Je peux partager le lien avec la commission sans problème, c'est de l'information que nous, on est ou courant.

2505           Donc nous, on travaille en termes d'exemplarité de l'état à la fois avec le Bureau de  
coordination du développement durable, aussi la Société québécoise des infrastructures, donc qui  
est propriétaire, opérateur d'établissements où logent les ministères et organismes du gouvernement  
du Québec, donc à la fois pour le dossier de la prévention, gestion des matières résiduelles, mais  
2510 aussi le volet tout ce qui est bâtiment durable, écogestion de chantier, valorisation aussi des résidus  
de construction, rénovation et démolition.

Et particulièrement dans cette action-là, RECYC-QUÉBEC, on accompagne deux secteurs  
gouvernementaux, si on veut, là, celui de l'éducation et celui de la santé où certains projets sont en  
cours d'élaboration pour les accompagner pour réduire ou mieux gérer leurs matières résiduelles.

2515

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame. Le Bureau de coordination du développement durable relève du ministère  
de l'Environnement, c'est bien ça? Et donc, quand vous dites, vous travaillez avec eux, est-ce qu'il y  
2520 a un comité qui a été formé, il y a une présidence, c'est qui la présidence?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Je ne veux pas répondre pour eux, là, pour être sûre. Sur certains dossiers, notamment  
2525 celui de la réduction du gaspillage alimentaire, il y a un comité de travail, là, qui est porté et auquel  
RECYC-QUÉBEC participe avec, il y a quelqu'un du Bureau de coordination du développement  
durable et quelqu'un également du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Je  
pense que j'ai peut-être inversé les deux « A », je m'excuse. Donc il y a ce comité-là.

2530

Puis sinon, pour tous les travaux au niveau du développement durable, il y a un comité  
interministériel de développement durable qui est chapeauté par, de mémoire, c'est un sous-ministre  
adjoint au ministère de l'Environnement.

**LE PRÉSIDENT :**

2535

Peut-être, je voudrais aborder avec vous, très brièvement, là, la question de relative au plus  
bas soumissionnaire. J'imagine, ce comité-là, dans lequel vous faites partie, a établi un certain  
nombre de critères pour favoriser l'exemplarité. Il arrive des situations où vous avez le choix entre

2540 faire... c'est exactement ce qui m'est arrivé, je peux... pour une des rares fois, je vais vous faire part de ma vie personnelle, qui n'a rien à avoir avec ma vie privée, parce qu'il s'agit d'un fauteuil. J'avais le choix entre changer de fauteuil, acheter un nouveau fauteuil -- et c'est une histoire vraie -- ou le faire réparer, les ressorts étaient brisés.

2545 Finalement, ça m'a coûté 500 \$ ce petit fauteuil, uni place, pour le faire réparer, alors que ça m'aurait coûté 200-300 \$ acheter un nouveau. J'imagine, c'est une... Évidemment, c'est métaphore réelle, vraie, vécue, mais que je peux appliquer facilement à des critères de façon établie, de façon plus soutenue pour favoriser ou pas l'exemplarité. Dans ce cas-là, est-ce que vous avez des critères relatifs au prix qui font en sorte que le prix devienne un obstacle à l'achat de matériaux recyclés, rénovés, retapés?

2550

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

2555 Est-ce que vous souhaitez que je réponde pour RECYC-QUÉBEC? Parce que je ne peux pas répondre... Je peux vous parler un peu de ce que je connais, là, des travaux du Bureau de coordination.

**LE PRÉSIDENT :**

2560 Mais vous n'êtes pas membre de l'équipe à laquelle vous faites allusion?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

2565 Non, bien on collabore avec eux sur certains dossiers et l'ensemble des travaux sur lesquels ils réalisent. Je préférerais les laisser répondre. Je peux vous parler, par contre, chez RECYC-QUÉBEC comment ça l'a été intégré. On a intégré dans notre prise de décision, à différents niveaux, la prise en compte des principes de développement durable. On a aussi des critères pour quand on fait des achats pour certains contrats, certains types d'équipement, oui, on a intégré dans nos processus d'acquisition des critères, que ce soit pour l'approche, si on veut, les pratiques environnementales de l'entreprise ou aussi concernant le produit.

2570

Donc c'est des choses qu'on va exiger dans nos processus d'acquisition ou encore dans nos processus d'appels d'offres. On va demander systématiquement aux soumissionnaires de nous démontrer comment ils... qu'est-ce qu'ils mettent en œuvre dans leur organisation, par exemple.

2575 Puis le cas où vous me parlez sur la réparation de votre fauteuil, peut-être... c'est une anecdote, mais il n'est peut-être pas anecdotique. C'est vrai qu'il y a un défi pour permettre l'accès à la réparation ou au réemploi puis à des coûts intéressants. J'aurais voulu vous partager ce que RECYC-QUÉBEC a fait avec le magazine Protégez-Vous, qui est de développer un indice de réparabilité aussi pour certains produits. Donc ça a été développé et il y a différents produits pour  
2580 lesquels, maintenant, Protégez-Vous, dans leurs tests, ils regardent, OK, le prix, la durabilité, l'expérience pour le consommateur, mais aussi la réparabilité.

Donc est-ce que quand il est brisé, le produit, il y a des pièces qui sont possibles, qui sont accessibles, est-ce qu'il y a des services qui existent, est-ce que c'est un appareil qui est dur à  
2585 réparer? Cet indice-là a déjà été déployé dans différents tests par Protégez-Vous, notamment pour les barbecues, les petits appareils ménagers, aussi, les cafetières, donc un exemple. Les fauteuils ne faisaient pas partie de nos tests encore, mais c'est prévu qu'on déploie davantage de tests avec nos collègues de Protégez-Vous.

2590 Puis si vous me permettez, je ferais juste un retour sur une question précédente sur la réduction de la génération, parce que je voulais quand même répondre pour RECYC-QUÉBEC. Pour nous, c'est primordial, et c'est la priorité absolue de réduire le gaspillage et, donc, la génération de matières résiduelles, c'est certain.

2595 On parle beaucoup d'économie circulaire, puis ça va me faire plaisir de partager à la commission les schémas qu'on a développés avec un institut qui est présent au Québec dans le domaine de la recherche, qui a beaucoup travaillé sur ce... et qui travaille encore sur ce sujet-là, où on change le paradigme et on dit : on arrête d'extraire, d'utiliser et jeter. Et on veut réintroduire, donc faire de l'économie circulaire le plus possible dans l'économie puis profiter des bénéfices  
2600 environnementaux, économiques et sociaux.

Et le recyclage, c'est une des stratégies d'économie circulaire et elle arrive souvent en bout de piste. Donc il y a plein d'autres stratégies qui doivent être mises de l'avant et sur lesquelles on



2605 doit travailler. L'approvisionnement, donc c'est un... l'approvisionnement responsable en est un, l'écoconception en est un autre, repenser les achats.

2610 Donc je partagerai les schémas avec la secrétaire de la commission, puis notamment, plus tôt, on parlait de matières organiques, on en a un appliqué, un schéma, particulièrement à la filière alimentaire, parce qu'on souhaite, avant que les résidus de table, par exemple, soient compostés, on souhaite qu'ils soient mangés. Donc qu'ils soient utilisés ce pour quoi ils ont été produits.

2615 Donc RECYC-QUÉBEC, on travaille fortement, là, sur le dossier de la réduction du gaspillage alimentaire avec des campagnes de sensibilisation au niveau des citoyens, mais aussi du travail au niveau des entreprises pour détourner ces matières-là même du compostage et de la biométhanisation, donc qu'elles servent à nourrir les gens, ou dans un deuxième temps, les animaux.

**LE PRÉSIDENT :**

2620 Madame Forget.

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

2625 En fait, plus spécifiquement, ce qu'on recherche, là, c'est la gouvernance au gouvernement pour être exemplaire. Dans le fond, qu'est-ce que le gouvernement a mis en place en ce moment pour démontrer son exemplarité, surtout dans un contexte où on connaît que le critère de choix est souvent le plus bas soumissionnaire et ça coûte cher d'écoconsommer parfois. Pas tout le temps, mais parfois.

2630 Alors ça, c'est... Si vous faites partie de ce comité-là, expliquez à la commission comment ça fonctionne puis comment ça se percole dans la décision lorsqu'il y a une rénovation de bureau ou lorsqu'il y a des décisions d'achat qui se font au gouvernement du Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

2635 Peut-être profitez, monsieur Trudel, puisque vous prenez la chose en note vous aussi pour l'adresser à votre comité ou le Bureau de coordination du développement durable, considérer aussi

la notion de désuétude -- c'est un mot difficile un peu à prononcer -- surtout en lien avec tout ce qui a trait à l'obsolescence programmée.

2640 Il y a eu, par exemple, un projet de loi, le projet de loi 197, finalement, on ne sait pas où est-ce qu'il est rendu, est-ce qu'il va... il semble sur une tablette pour le moment. Qu'est-ce qu'on fait, qu'est-ce que vous faites avec cet aspect-là quand vous savez que, entre autres, en Europe, ils s'activent autour de l'obsolescence programmée? Donc nous aimerions avoir, si vous nous écrivez, un mini rapport là-dessus, qu'il intègre toutes ces facettes-là de la gouvernance et l'exemplarité. C'est bon?

2645

**M. CLAUDE TRUDEL :**

2650 Monsieur le président, je pourrais peut-être en profiter. Je ne sais pas, on vient de me mentionner, on me signale que ma collègue Léa St-Pierre pourrait peut-être vous donner certaines informations. Elle travaille au Bureau de coordination du développement durable. Elle fait partie des personnes-ressources, mais elle n'était pas nécessairement invitée à répondre ad hoc, mais là, elle est présente, fait qu'elle peut sûrement vous fournir une série d'informations et répondre potentiellement à vos questions là-dessus. Ça fait que si vous désirez, je lui céderais la parole.

2655

**LE PRÉSIDENT :**

2660 De façon brève, parce qu'il y a plusieurs personnes sur la liste d'attente pour poser leurs questions, et on m'a informé que les gestionnaires veulent absolument libérer la salle autour de 17 h pour la purifier, là, alors... Donc allez-y, mais de façon brève, parce que de façon générale, vous êtes très généreux de vos mots et de vos explications. Allez-y.

**M. CLAUDE TRUDEL :**

2665 Parfait. Je laisse la parole à madame St-Pierre.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

2670

**Mme LÉA ST-PIERRE :**

2675 Oui, bonjour, j'ai manqué malheureusement une partie des interventions. J'ai cru comprendre qu'il avait été question d'économie circulaire, vous me parlez d'obsolescence également, et tout ça dans une perspective d'exemplarité de l'état. Il y avait aussi des questions, je pense, sur la façon dont on gère nos biens excédentaires, si je ne me trompe pas, là. Je suis arrivée un peu sur le tard.

2680 Donc là, à chaud, à chaud comme ça, ne sachant pas la nature de toutes les questions, je ne serai pas en mesure, là, de répondre, par contre, je vais pouvoir le faire par écrit, là, si on veut bien me transmettre les questions.

**LE PRÉSIDENT :**

2685 Oui, très bien. — Monsieur Trudel, est-ce que vous allez pouvoir transmettre ces questions-là à votre collègue ou vous préférez que la commission transmette les questions à votre collègue?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

2690 Bien c'est que pour être en mesure de mieux vous répondre, si vous avez des éléments, parce que j'ai pris certaines notes, mais je voudrais être certain de ne rien oublier, ça fait que si vous pouvez me faire un résumé. Parce que vous avez abordé beaucoup de sujets : gaspillage alimentaire, économie circulaire, obsolescence, désuétude des équipements, et caetera, et ce n'est  
2695 peut-être pas nécessairement ma collègue Léa St-Pierre qui a l'information sur tous les éléments. Tant mieux, si c'est elle, ce sera plus simple, mais je veux dire, elle pourra vous revenir au besoin puis on pourra être en mesure de répondre adéquatement à toutes vos questions.

**LE PRÉSIDENT :**

2700 C'est bien.

**Mme LÉA ST-PIERRE :**

2705 Oui, ça va être moi qui vais être responsable de tous ces sujets.

**LE PRÉSIDENT :**

2710 Alors, il nous fera plaisir de vous envoyer, de vous adresser une question. Merci.

**M. CLAUDE TRUDEL :**

Parfait. Merci.

2715 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Cauchon. — Et j'appelle maintenant...

**Mme ALIZÉE CAUCHON :**

2720 Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

2725 Merci à vous. — J'appelle monsieur Normand Beaudet.

**M. NORMAND BEAUDET :**

2730 Oui, bonjour, Monsieur le président. Est-ce que vous m'entendez?

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

2735 **M. NORMAND BEAUDET :**

Alors ma première question a peut-être un peu rapport, là, c'est un des chapitres que nous préparons de notre mémoire. La petite phrase qu'on utilise, c'est : LET sans GES. Alors probablement s'adresserait, Monsieur le président, à la santé publique. Quel serait l'impact d'un LET sans matières organiques sur la santé publique, sur l'acceptabilité sociale?

2740 Je donne un exemple : à Laval, à l'heure actuelle, il n'y a pas de LET. S'il devait s'en implanter un, qui est un important gisement de déchets à Laval, concentration de population, niveau de vie moyen, élevé, (inaudible), génération, consommation, tout ça, ça serait extrêmement pertinent. Et quels seraient les arguments qui pourraient donner à la population pour accepter un LES... un LET? Est-ce que, justement, si on interdisait les matières organiques dans l'enfouissement, au niveau de la santé publique, quelle est la différence entre, justement, nos mégas dépotoirs puants et un nouveau LES qui serait sans matières organiques, en termes de santé publique?

2750 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Votre question est claire.

2755 Madame Schnebelen, est-ce que vous avez imaginé des scénarios et évalué l'exposition et le risque potentiel sur la santé, éventuel, d'un LET, d'un lieu enfouissement technique, qui ne contiennent pas des matières organiques? Et si vous ne l'avez pas fait, est-ce que ça existe ailleurs dans le monde?

2760 **Mme MARION SCHNEBELEN :**

Bon, en termes d'évaluation, ce qu'on a pu quand même regardé, puis dans notre rapport, on a quand regardé à la fois les LET, le compostage, on a regardé l'incinération, on a regardé quand même différentes possibilités, là, au niveau de ce qui était fait actuellement dans la gestion des matières résiduelles.

2765 Donc, en fait, la première chose, c'est que très certainement, il y aurait moins d'odeurs puisque c'est une des principales problématiques, là, occasionnées par la présence de matières organiques. Puis il y aurait moins de contamination organique, parce qu'il y a des enjeux quand

2770 même au niveau du lixiviat, qui peut avoir des impacts sur la santé. Et forcément, s'il n'y a plus de matières organiques, il y a beaucoup moins de biogaz.

2775 Donc ça, c'est les constats très généraux. Après, si on doit rentrer de manière très spécifique, bien là, il faudrait que je revienne sur les effets à la santé au niveau des LET puis on verrait à ce moment-là, en les discriminant, là, qu'est-ce qui serait évité.

**LE PRÉSIDENT :**

2780 Je pense que pour le moment, la réponse, elle m'apparaît insuffisante, mais on va voir monsieur Beudet. — Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Beudet?

**M. NORMAND BEAUDET :**

2785 Oui, ça confirme effectivement cette raison-là, et dans ce sens-là, nous, effectivement, là, on va travailler et on va vous faire suivre ça prochainement, là, sur l'idée d'un décret d'urgence sanitaire pour interdire l'enfouissement pêle-mêle de matières organiques. On voit que, effectivement, au niveau de l'acceptabilité sociale et des contaminations et des émissions, c'est pas mal gagnant.

2790 Si on enlève le côté affairiste, le côté commercial des LET, en termes de santé publique, un LET, ça ne devrait pas avoir de matières... ça ne devrait pas être de l'enfouissement pêle-mêle. Et je pense que dans ce sens-là, la réponse, oui, c'est très bon. J'espère que cet élément-là aussi va se retrouver un peu plus élaboré, là. Je ne sais pas si à travers les ateliers ou d'autres moments, mais je crois que c'est un thème important tant qu'à moi.

2795 Merci. Alors je peux y aller pour ma deuxième question?

**LE PRÉSIDENT :**

2800 Oui, absolument.

**M. NORMAND BEAUDET :**

2805 Alors, il y a un indicateur que je trouve troublant, qui est le fait qu'après 20 ans de gestion de matières résiduelles, plus que 20 ans de matières résiduelles par Québec, on a encore cette donnée-là qui est assez frappante, assez troublante, que jusqu'à 90 % des matières résiduelles qui sont enfouies ne devraient pas l'être et pourraient être compostées ou recyclées.

2810 Alors ça, ça... Vous aviez parlé d'un diagnostic hier. Alors moi, c'est pour comment expliquer qu'avec des éléments comme ça, on ne fasse pas de bilan de plus de 20 ans de gestion, là, par Québec et qu'il n'y ait pas un endroit et que cet élément-là ne fasse pas partie des éléments à traiter?

2815 Parce que je pense que c'est important, avant... surtout à la demande du ministre qui demande de se projeter 20 ans en avant, il y a-tu une gêne à regarder 20 ans en arrière? En fait, c'est donc ça. La place d'un bilan, il me semble que c'est... ça va de soi. Et il me semble que c'est quand même... ça relève de Québec, la gestion des matières résiduelles, c'est quand même un service public, là. Alors ce n'est pas parce qu'il a privatisé certains endroits qu'il n'y a plus de responsabilité. Alors je pense que Québec, on devrait être capable de pouvoir regarder, ça serait vraiment intéressant 20 ans de gestion, quels sont les résultats. Voilà.

2820

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. Je vais...

2825

**M. NORMAND BEAUDET :**

Donc (inaudible) sera discuté, un bilan de Québec à un endroit ou l'autre, là, autrement que traité par les opinions, évidemment, puis tout ça, là, la partie des opinions.

2830

**LE PRÉSIDENT :**

2835 Écoutez, bien sûr, votre question soulève un domaine que nous voulions toucher de façon plus spécifique, mais qui va beaucoup plus loin. Permettez-moi, avant de procéder à l'interpellation des personnes-ressources, je cèderais la parole deux petites minutes à ma collègue, madame Forget, pour indiquer notamment aux personnes-ressources notre intention, demain, d'y aller d'une

façon un peu plus soutenue comme commission avec une thématique que, de toute évidence, nous ne pourrions pas aborder ce soir, mais que nous pourrions possiblement aborder demain après-midi sur ce que j'ai appelé tout à l'heure l'économie de déchets. — Madame Forget.

2840 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Oui. Pour avoir une approche un peu plus structurée étant donné la complexité de l'économie du déchet, ce qu'on... la commission aimerait vous proposer, dans le fond, une approche qui suit : la production de produits jusqu'à son élimination. Alors demain, en après-midi, donc en début d'après-midi, on aborderait ça avec vous. Alors on vous l'annonce, comme ça, vous pourrez sensiblement vous préparer demain en matinée.

2845 Alors ce qu'on aimerait, c'est aborder les cinq étapes avec vous. Donc, de la fabrication à l'achat, alors qu'est-ce qu'il y a comme programme, comme incitatif, comme encadrement, comme...  
2850 qu'est-ce que les, dans le fond, les ministères et organismes font pour favoriser de la fabrication à l'achat, une réduction à la source notamment, et on revient sur la réparabilité.

2855 Ensuite, de l'achat au rebut, donc la consommation des ICI ainsi que les citoyens qui amènent ça jusqu'à leur trottoir. Troisième étape, du rebut au trottoir jusqu'au centre de tri. Quatrième étape, le centre de tri, donc ce qui rentre au centre de tri, ce qui sort du centre de tri. Et la cinquième étape, c'est soit la valorisation d'un côté ou l'élimination de l'autre côté.

2860 Alors à chaque étape, ce qu'on va vouloir, ce que la commission souhaite savoir, c'est comment ça fonctionne, qui sont les joueurs, les coûts, les enjeux, les possibilités, tout ça dans un esprit économique de pourquoi la solution économique la plus intéressante demeure encore l'élimination. Alors demain, on commencera l'après-midi avec ça, à 13 h 30.

**LE PRÉSIDENT :**

2865 Merci, madame Forget. — Alors, monsieur Beaudet, vous aurez certainement réponse à plusieurs de vos interrogations là-dessus.

Maintenant, j'interpellerai RECYC-QUÉBEC. Alors, monsieur Beaudet indique que 90 % des matières enfouies ne devraient pas l'être. Est-ce que cette donnée-là, pour vous, elle est exacte?



2870 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Oui. Je pense que mon collègue, monsieur Vermette peut peut-être répondre. Je ne sais pas si monsieur Beaudet peut préciser la source, ça nous aidera peut-être à... Parce qu'on peut difficilement répondre sur un chiffre dont on ne connaît pas la source.

2875 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Beaudet, quelle est la source de votre information?

2880 **M. NORMAND BEAUDET :**

Alors le 29 septembre dernier, alors que je participais à l'audience du LET de Lachenaie, j'ai posé cette question-là à RECYC-QUÉBEC, en demandant : est-ce que c'est bien vrai que jusqu'à 90 %, voilà, et RECYC-QUÉBEC, à ce moment-là, je ne me rappelle pas exactement qui a répondu, mais c'est tout enregistré, a répondu : « Oui, c'est parfaitement vrai. »

2885 **LE PRÉSIDENT :**

2890 Merci, monsieur Beaudet. — Peut-être, est-ce que c'est possible que ça soit monsieur Vermette qui était présent à cette audience publique, oui?

**M. FRANCIS VERMETTE :**

Oui.

2895 **LE PRÉSIDENT :**

OK. Alors, pourriez-vous quand même nous confirmer ou...

2900 **M. FRANCIS VERMETTE :**

Mais je ne suis pas certain si monsieur Beaudet a mentionné 98 ou 80, là. Moi, de mémoire, il me semble qu'on parlait de 80 %, là, qui étaient probablement dans les déchets des matières

2905 recyclables. Je pense que la réponse plus précise, vous pourriez à travers l'information qu'on va vous transmettre sur la nomenclature des sous-catégories de matières de l'étude de caractérisation qu'on vient de réaliser. C'est la même... je dirais, c'est la même réponse de poser à la même question de deux façons, donc...

**LE PRÉSIDENT :**

2910 Maintenant, monsieur Beaudet, évidemment, il veut nous amener vers l'établissement d'un diagnostic, le terme auquel je réfèrais hier. En fait, j'indiquais tout à l'heure que depuis mars 2018, donc date de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, là, RECYC-QUÉBEC s'est vu octroyer des responsabilités quand même relativement importantes avec un mandat beaucoup plus large.

2915 Est-ce que depuis ce temps-là -- ça fait quand même presque trois ans, deux ans et demi - est-ce qu'il y a eu une réflexion sur l'identification des facteurs déterminants de la relative stabilité du taux d'enfouissement malgré toutes les fluctuations comme vous me le signaliez hier, madame Langlois-Blouin? Reste quand même que depuis une dizaine d'années, on peut parler d'une relative stabilité. Est-ce que vous avez entrepris une réflexion pour déterminer quels sont les facteurs déterminants?

2920 C'est sûr, dans le rapport, vous avez identifié, par exemple, le textile ou des résidus de la construction comme étant des éléments qui ont fait en sorte que, oups, on se retrouve maintenant avec des niveaux quasi semblables à ceux d'il y a à peu près cinq, six ans. Mais reste quand même qu'on se retrouve aujourd'hui, après plus d'une dizaine d'années, avec un niveau d'enfouissement de résidus vraisemblablement similaires à celui d'il y a dix ans. Est-ce que vous avez entrepris une réflexion pour savoir c'est quoi les facteurs déterminants?

2925 À la fin de votre rapport, vous avez indiqué, vous avez souligné que vous avez fait des études notamment comportementales, vous avez... Mais finalement, on arrive à quoi? Quand vous dites, par exemple, que, entre autres choses, c'est à cause du textile, mais qu'est-ce qui est arrivé dans le textile? Qu'est-ce que vous avez fait finalement quand vous avez... Pourquoi ça n'a pas été prévu? Est-ce que vous avez entrepris ce genre de réflexions?

2935

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

2940 Merci, Monsieur le président. Sophie Langlois, donc, de RECYC-QUÉBEC. Je peux  
répondre. Avec le changement dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* dans le mandat de  
RECYC... à la loi qui avait un impact sur le mandat de RECYC-QUÉBEC, il y a deux éléments  
principaux qui ont été concrétisés, je vous dirais. C'est le fait que c'est RECYC-QUÉBEC qui a  
2945 élaboré, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, le plan d'action 2019-2024, donc  
avec un processus de consultation des parties prenantes, en amont de l'élaboration, pour définir les  
besoins, les enjeux, mais aussi les pistes d'action. Donc il y a eu un travail qui a été fait de  
concertation en amont de l'élaboration de ce plan-là. C'est le premier point.

2950 Le deuxième point, c'est qu'il y a certains programmes qui ont été transférés sous la gestion  
de RECYC-QUÉBEC, notamment celui qui vise à appuyer les municipalités, les communautés  
autochtones de petite taille au niveau du compostage domestique et communautaire. Donc ces deux  
principaux changements dans ce que vous parlez, ce qu'à quoi vous faisiez référence.

2955 En ce qui concerne l'identification de facteurs déterminants, on a des études, puis l'étude  
de caractérisation des matières éliminées servait à nous donner un portrait. Donc on l'avait réalisée  
2011, on l'a réalisée une deuxième fois en 2019, et on est encore en train d'analyse les données.  
Donc on a fourni rapidement à la commission, dans notre rapport, certains extraits, mais l'analyse  
se poursuit. Soyez assuré que dès qu'on aura quelque chose de plus étoffé, on le partagera avec la  
commission.

2960 Pour chacune des...

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que la caractérisation de 2011 a contribué à quelque chose?

2965 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Je vous dirais, pour nous, c'est un intrant parmi d'autres, la caractérisation. Comme les  
études comportementales qu'on a réalisées à la fois pour évaluer les comportements et attitudes des  
citoyens, mais aussi celui des industries, commerces et institutions. Puis celle des, pour votre

2970 information, elle est en train d'être mise à jour cette année pour s'adapter puis influencer comment on enligne nos campagnes. Donc pour nous, c'est des intrants qui guident l'ensemble de nos actions.

2975 Puis je ne sais pas juste à quel niveau de détails vous voulez que j'aïlle, mais c'est sûr que pour chacune des filières puis des matières, on a des gens qui travaillent sur cette filière-là puis qui, en continu, se trouvent à parler avec des gens pour entendre les besoins, les enjeux, proposer, réaliser des études, supporter, proposer aussi des mesures d'aide financière. Donc on a des fiches par matière qui recensent assez bien les enjeux, les actions puis la réalité.

2980 Dans le cas précis du textile, je peux vous donner ce cas-là, je l'ai en tête. Il y a eu... on a eu, par le passé, au Québec, des défibreurs qui étaient sur le territoire, qui ont fermé. Donc c'est certaines fermetures d'entreprises qui ont limité les options de valorisation pour le textile qui ont fait qu'il y avait une partie qui était réemployée, une partie qui était exportée, puis malheureusement, il y a encore du textile qui est enfoui.

2985 Puis récemment, par rapport au textile, RECYC-QUÉBEC, on a appuyé un projet qui était porté par un regroupement de différents joueurs qui s'appelle MUTREC. Donc il y a un rapport qui a été défini pour évaluer le potentiel de circularité de la filière textile au Québec. Et la suite qu'on donne à ça, donc un des exemples de suite qu'on donne à ça, par exemple, on travaille présentement à élaborer un programme d'aide financière qui va viser spécifiquement des projets pour les textiles.

2990 Donc, pour nous, l'acquisition de connaissance est un levier pour ajuster nos interventions, appuyer d'autres développements de connaissance, ou encore, des projets concrets d'entreprises qui vont venir régler certaines... d'entreprises ou d'organisations qui vont venir régler des problématiques qui sont constatées sur le terrain.

2995 **LE PRÉSIDENT :**

3000 C'est sûr que nous allons revenir sur ce sujet-là qui est très chaud, notamment avec les scénarios que le ministère de l'Environnement a présentés dans son rapport. Mais j'aurais une question ponctuelle qui demande une réponse ponctuelle. Vous avez dit que vous avez produit le plan d'action 2019-2024, l'objectif de ce plan d'action est d'arriver à 522 kilogrammes par habitant d'enfouis en 2024. Selon vous, est-ce que c'est réaliste?

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

3005

Je vous dirais, le gros défi, c'est au niveau des matières recyclables, des matières organiques. Puis comme on vous a présenté dans le rapport, puis on en a parlé un peu lors de l'audience hier, il y a deux réformes importantes au gouvernement qui sont proposées, qui s'attaquent directement à ces deux catégories de matière là, donc la modernisation de la consigne de la collecte sélective puis la stratégie de valorisation des matières organiques.

3010

Notre objectif, c'est avec un ensemble de mesures d'accompagner les différentes clientèles, de faire de la sensibilisation aussi pour que les gens adhèrent à ces mesures-là puis prennent le virage des changements de comportement. Il y a du soutien financier qui est prévu, de l'acquisition de connaissance également. Donc ces réformes-là vont contribuer fortement, à mon avis, là, à l'atteinte de cet objectif-là.

3015

Est-ce qu'on va être au même niveau? C'est difficile de le prédire. On a les données d'élimination à chaque année. Peut-être un contexte spécifique, 2019, c'est peut-être important de le rappeler, il y a eu quand même certaines inondations dans cette année-là aussi. Donc les données à l'élimination peuvent varier à différents niveaux. Mais particulièrement cette année-là 2019, il y a eu des inondations, donc des matières qui ont dû être envoyées directement à l'élimination qui n'étaient pas de la génération normale, si on veut. Donc les données 2010, comme mon collègue le mentionnait hier...

3020

3025

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bon, madame. Je voulais juste une réponse ponctuelle, vous êtes généreuse de vos explications, mais sinon on n'en finira pas. De toute façon, on aura l'occasion de revenir. Donc pour faire une réponse synthèse, oui, vous y croyez, c'est atteignable. Évidemment, on vous posera la question : pourquoi alors le ministère de l'Environnement nous dit que ça pourrait être une piste réaliste dans 20 ans, mais ça, on y reviendra.

3030

Madame Forget.

3035

**Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

3040 Oui. Moi, j'avais une question au niveau de la... je reviens avec la... dans la lettre-mandat, nous avons un rôle de cartographier les parties prenantes, les rôles et responsabilités, et donc vous amassez beaucoup d'informations. Vous faites des études, vous avez accès à la connaissance liée, par exemple, aux débouchés, à la valorisation, les défis. Aussi, vous avez le plan d'action, dans le fond, que vous mettez en œuvre. Mais comment les informations percolent ou descendent jusqu'à une municipalité?

3045 Quand la municipalité fait quelque chose de magnifique et qui fonctionne, comme l'information remonte pour qu'elle soit rediffusée? J'aimerais, pas nécessairement que vous me fassiez l'exposé maintenant, mais que vous décriviez, dans le fond, comment un plan d'action se décline de haut en bas et de bas en haut pour qu'on puisse mieux comprendre comment ce plan d'action là se diffuse dans l'imputabilité.

3050 Parce que là, il y a une imputabilité collective, mais qui est brisée en petits morceaux puis qui fait que c'est difficile à tout à fait saisir. Ça fait qu'on aurait besoin d'avoir une description de ça. Dans le fond, la diffusion de l'information, la gouvernance qui fait quoi dans le cadre d'un plan d'action.

3055 Par exemple, si vous dites que c'est de faire une campagne, mais ça, c'est une action différente que de vraiment aller jusqu'au niveau municipal qui, eux, ont leur PGMR à mettre en œuvre, mais qui n'ont peut-être pas toutes les ressources que RECYC-QUÉBEC ont, ou l'information que RECYC-QUÉBEC ont, ou les... naviguer sur le site Web puis les trouver, ça peut être un défi quand on est une petite municipalité.

3060 Donc c'est peut-être avoir un petit document que vous pourriez déposer qui nous décrirait la mécanique ou l'architecture du plan d'action jusqu'à la municipalité.

3065 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Si vous me permettez, juste pour une question de compréhension, parce que c'est deux choses dans ma tête à moi, là. La gouvernance, c'est comment on déploie le plan d'action, donc c'est RECYC qui est responsable, mais il y a un travail, il y a du suivi qui est fait régulièrement entre

3070 RECYC-QUÉBEC et le ministère de l'Environnement pour mesurer l'avancement. Et même, on  
communique en continu actuellement l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action avec  
différentes clientèles. Donc il y a une... Je pourrais vous partager une présentation récente qui a été  
faite à des clientèles. Ça, c'est la première chose.

3075 Quand vous parlez au niveau municipalité, par exemple, notre accompagnement qu'on fait,  
il est très vaste et il ne se retrouve pas nécessairement dans chaque action du plan d'action, mais  
c'est une dynamique en continu et sur l'ensemble. Puis c'est vrai pour les entreprises aussi, mais  
j'essaie de bien cerner...

3080 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Mais c'est correct, vous pouvez le faire en... Excusez-moi. Vous pouvez le faire en deux  
temps, mais ce qui compte pour nous, c'est de comprendre, dans le fond, les activités qui se font  
pour réaliser le plan d'action. Alors si c'est les deux piliers, disons, que vous voulez décrire  
différemment, ça convient. C'est juste que là, dans le rapport de RECYC-QUÉBEC qu'on a en ce  
3085 moment, c'est beaucoup des statistiques de performance, des résultats, évidemment, où on en est.  
Mais là, c'est le comment, comment on se rend là. C'est quoi, dans le fond, les activités, le plan  
d'action, qui fait quoi pour se répondre là.

3090 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

C'est noté. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3095 Alors merci, monsieur Beaudet, pour vos deux questions. — J'appelle maintenant monsieur  
Yves Beaudoin.

**M. YVES BEAUDOIN :**

3100 Oui, bonjour. Est-ce que vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

3105 Oui, très bien. Merci.

**M. YVES BEAUDOIN :**

3110 Merci. Moi, je suis dans le domaine de la démolition; construction, démolition, mais plus en démolition. Ce qui me concerne beaucoup au niveau de toutes de nos discussions ou vos discussions, c'est qu'à un moment donné, il va y avoir des coûts relatifs à la disposition de... parce qu'on est des générateurs de plusieurs de ces produits-là. Mais il y a des coûts attirés à ça dans le coût de triage ou dans comment en disposer selon les critères que vous allez établir éventuellement, que le coût va être attribué à autre personne.

3115 Ça veut dire qu'il va (inaudible) toujours le client, c'est lui qui va être pénalisé tout au cours du cheminement et dépendant aussi dans quel district que vous êtes. Si vous êtes à Montréal ou dans le bas de fleuve ou... ça varie les coûts aussi de transport avec la disposition. C'est quelque chose qui me concerne pour le futur.

3120

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Je comprends que vous êtes préoccupé par ça, mais est-ce que vous avez une question que vous aimeriez clarifier ou c'était juste un propos que vous vouliez partager?

3125

**M. YVES BEAUDOIN :**

3130 C'est à propos que je voulais partager que, éventuellement, il va falloir regarder dans les discussions futures du BAPE, c'est certainement pour attirer au coût général de toute l'industrie en général.

**LE PRÉSIDENT :**

3135 Très bien.



**M. YVES BEAUDOIN :**

Pas juste les municipalités, il y a des (inaudible) qui travaillent.

3140

**LE PRÉSIDENT :**

C'est enregistré, monsieur Beaudoin. Est-ce qu'il y avait autre chose ou c'est tout?

3145

**M. YVES BEAUDOIN :**

C'est la seule question que j'avais à poser ou...

**LE PRÉSIDENT :**

3150

D'accord.

**M. YVES BEAUDOIN :**

3155

Mais je crois que c'est important.

**LE PRÉSIDENT :**

Excellent. Merci, c'est noté. Merci beaucoup de votre participation.

3160

**M. YVES BEAUDOIN :**

Ça m'a fait plaisir.

3165

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Alexandre Richard. Bon, on m'indique monsieur Richard n'est pas prêt. Je pense qu'on a été trop vite. Les personnes qui attendaient, attendaient depuis si longtemps que là, tout d'un coup... Est-ce que la personne, la septième personne serait prête?

3170

OK. Allez-y, monsieur Renaud.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

3175 Bon, pendant qu'on attend, je vais... c'est par rapport à ce qui a été discuté hier, là, des...  
monsieur Trudel. Vous nous parliez hier de 3.5 millions de tonnes de matières organiques, qui  
représentent effectivement 60 %, là, des matières éliminées, là, le 6.1 millions de tonnes. Et c'est  
d'ailleurs le chiffre qui est utilisé dans l'analyse qui a été faite pour les nouvelles réglementations, là,  
qui est sur votre site, c'est 60%.

3180 Je regarde le tableau de RECYC-QUÉBEC, la caractérisation, alors le tableau 7, là, en page  
10. Puis j'ai beau chercher, là, je ne trouve pas 3.5 millions de tonnes. Je suis loin de 3.5 millions de  
tonnes de matières organiques. Je vois un 1.45 million de tonnes, 30 %, là, qui sont des matières  
organiques. On a 545 000 tonnes de papier carton qui peuvent être assimilés à de la matière  
3185 organique. Je peux ajouter à ça les boues qui sont 550 000 tonnes. Là je suis rendu à 2.5 millions  
de tonnes. Il me manque encore 1 million de tonnes de matières organiques, là, d'après le relevé qui  
est fait par le Ministère. Il y a un écart de 1 million de tonnes entre les deux, là. Il vient d'où ce 1  
million de tonnes là?

3190 Je ne sais pas si monsieur Trudel peut répondre ou si c'est monsieur Vermette ou...

**M. FRANCIS VERMETTE :**

3195 Je peux apporter une réponse. Écoutez, le tableau 7 dont vous parlez dans notre rapport,  
il a été... la première publication, et même les gens du ministère ne l'ont vu qu'en même temps que  
vous, c'est-à-dire avec les premiers résultats qui sont apparus dans notre rapport sectoriel. Donc on  
n'a pas pu mettre à jour cette donnée-là, ils n'ont pas eu l'information pour la mettre à jour.

3200 Ceci dit, pour avoir... pour l'instant, de la façon dont vous avez les données dans ce  
tableau-là, ce n'est pas possible d'avoir le total de matières organiques qui est visé par la stratégie  
de valorisation de la matière organique parce que vous n'avez pas la quantité de bois. Elle n'est  
pas... ce n'est pas une ligne sur le bois parce qu'on l'a mis dans la ligne générale des résidus CRD.  
Il faudrait arriver que la ligne sur le bois, comme je disais, on n'a pas eu le temps de ventiler toutes  
ces données-là dans le rapport qu'on vous a produit.

3205                   Donc ceci dit, pour en arriver au 3.5 millions de tonnes, qui est celui qui a été utilisé dans le  
contexte de la stratégie de valorisation, quand elle a été annoncée, ou élaborée, là, je vous dirais  
peut-être en 2018, c'est à partir d'une autre étude, et là, il faudrait que je recherche la source exacte,  
mais quand on parle de matières organiques liées dans le contexte de la stratégie de valorisation,  
ça va être le papier carton, tout ce qui est matière organique putrescible et le bois. C'est la somme  
3210 de ces trois-là, c'est une donnée qu'il faut peut-être être révisée à partir des nouvelles données  
d'étude qu'on a.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

3215                   Mais est-ce que dans les rejets CRD, là, de construction, démolition, il y aurait 1 million de  
tonnes de bois, dans le... Parce qu'il y a 1.4 million de tonnes de rejets CRD. Il pourrait y avoir jusqu'à  
1 million de tonnes de bois là-dedans? Trois quarts de ces rejets seront du bois?

**M. FRANCIS VERMETTE :**

3220                   Non, pas le trois quarts, là. Il y a une proportion, là, que je n'ai pas la donnée avec moi  
exacte, mais ce n'est certainement pas le trois quarts. Mais comme... Et vous voyez qu'on vous a  
parlé, dans ce tableau-là, d'une baisse importante de la matière organique éliminée, donc plus de  
800 000 tonnes, entre 2011 et 2019. Ça explique une partie de la différence du million de tonnes  
3225 entre le 3.5 et ce qui pourrait être la nouvelle donnée, là, suite à cette mise à jour là. On pourra vous  
revenir avec une donnée à jour.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

3230                   Avec la mise à jour, oui, vous êtes capable de me revenir avec ça?

**M. FRANCIS VERMETTE :**

Oui.

3235

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

**M. CLAUDE TRUDEL :**

3240

Monsieur le président, si je peux me permettre, il y a peut-être ma collègue, vu qu'on a été interpellé en même temps que RECYC-QUÉBEC, il y a ma collègue Annie Choquette qui pourrait amener certaines précisions. Je lui cède la parole.

3245

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**Mme ANNIE CHOQUETTE :**

3250

Bonjour. Alors, si vous vous référez dans la stratégie de valorisation de la matière organique, vous allez trouver un portrait de la gestion de la matière organique en page 19. Vous allez voir un tableau dans lequel on fait le détail avec nos sources, là, qui sont les bilans de RECYC-QUÉBEC, 2018, 2015, 2010, 2011, dépendamment de la donnée la plus récente qui était disponible au moment où la stratégie a été effectivement conçue.

3255

Et là, vous allez voir un total qui comprend les matières organiques qui sont uniquement celles qui sont visées par la stratégie. Donc celles qui sont visées par la stratégie, c'est résidus alimentaires, verre, papier carton, bois, biosolides municipaux et biosolides papetiers. Toutes ces matières-là sont comptabilisées. Les quantités qui sont éliminées, le chiffre qu'on a dans la stratégie, c'est 3.8 millions.

3260

Il faut, par contre, retirer les biosolides papetiers parce qu'ils ne sont pas comptabilisés dans les quantités éliminées dans les LET québécois. Donc là, on se rapproche du 60 %, là, justement, là, qui est mentionné dans le rapport du BAPE, le 3.48 millions. Donc c'est comme ça qu'on arrive à ces quantités.

3265

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

3270

Et tout de même, là, RECYC-QUÉBEC, vous allez valider à partir de l'étude de caractérisation, là, pour qu'on ait un portrait à jour. Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

3275                   Merci, madame; merci, Monsieur Renaud. — J'appelle maintenant monsieur Alexandre Richard. Monsieur Richard, bonjour.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

3280                   Oui, bonjour. En fait, j'aimerais vous poser des questions par rapport... en fait, c'est l'enjeu de réduction à la source. Je n'ai pas eu l'occasion de tout suivre les séances cet après-midi, peut-être que ça a déjà été répondu, mais je vais quand même poser la question.

3285                   Donc en gros, si on se réfère au document DB-1, page 12, en fait, qui a été déposé, là, par le MELCC, il y a un tableau, en fait, de projection des besoins d'élimination pour 2041. J'ai une question par rapport à ce tableau-là. En fait, c'est indiqué qu'il va y avoir... ils prévoient trois scénarios, en fait; un pessimiste, un réaliste puis un optimiste. Puis ils parlent, en fait, de réduction des matières organiques et réduction des matières inorganiques.

3290                   Je veux juste, avant de poser ma question, valider que j'ai bien interprété ce tableau-là, là. Est-ce que la réduction, c'est bien une réduction, par exemple, si on prend le scénario réaliste, une réduction de 60 % des matières organiques qui vont être détournées de l'enfouissement? Puis je ne suis pas trop sûr si une augmentation ou une diminution des matières inorganiques. Ça, ce serait comme une... bien, ça me vient à me poser une autre question, en fait, là. Puis si vous pouviez juste  
3295                   répondre à cette question-là, voir si j'interprète bien le tableau, en fait, il y aurait une diminution ou une augmentation de 7.5 %, là, dans la colonne du réaliste, là, pour la réduction des inorganiques.

**LE PRÉSIDENT :**

3300                   Très bien. — Monsieur Trudel.

**M. CLAUDE TRUDEL :**

3305                   Oui, la question est tout à fait appropriée. On s'aperçoit que c'est ça, dans la présentation qui a été faite, sur la ligne *Réduction de la matière inorganique*, on a comparé le scénario pessimiste qui est le statu quo, on n'a pas déterminé, on n'a pas indiqué le pourcentage de réduction qui était

3310 dans le scénario pessimiste. Mais pour les scénarios réalistes et optimistes, il faut bien comprendre que c'est une augmentation de la réduction de 7.5 %. Une augmentation de la réduction, pas une augmentation de l'élimination. La question est très bonne, là. Et dans le scénario optimiste, c'est une augmentation de la réduction de 15 %, toujours par rapport au statu quo.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

3315 Parfait. Donc ce qui m'amène, en fait, à...

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Richard, est-ce que vous avez une autre question?

3320 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

3325 Oui. Bien, en fait, c'était plus pour poser ma... valider que... pour poser ma première question, là. En fait, si on exclut la réduction des matières inorganiques, en fait, en gros, c'est pas mal le compostage, là, qui est bien débuté, je pense qu'il y a une bonne stratégie par rapport à ça qui est en cours, là. Si on pointe les matières, la réduction des matières inorganiques, quelles mesures et quelles mises à jour des exigences réglementaires sont envisagées pour réduire à la source les besoins d'élimination des matières inorganiques, en fait? Surtout par rapport aux enjeux, en fait, des habitudes de consommation, en fait, puis des modes de production.

3330 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Trudel.

3335 **M. CLAUDE TRUDEL :**

3340 On comprendra, Monsieur le président, que ces scénarios-là ont été basés, là, sur la réduction, comme je disais, là, des matières organiques et associés à toutes les actions qui sont prévues, soit les enjeux, je dirais, généraux de la *Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles*, et aussi les actions qui sont prévues plus spécifiques dans les plans d'action.

3345 Donc pour déterminer le détail de ça, je n'ai pas l'information. Peut-être que nos collègues de RECYC-QUÉBEC possèdent cette information-là. Mais c'est basé sur des mesures qu'on va mettre en place de plus. On a fixé, justement, des taux de détournement de certaines matières autres que la matière organique. Donc c'est basé là-dessus, là, sur les moyens. Mais les moyens, on les retrouve certainement soit dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et, aussi, dans les plans d'action qui accompagnent le chose.

3350 Et ma collègue Annie, toujours Annie Choquette, pourrait vous... je vais lui céder la parole, elle pourrait vous donner de l'information à ce sujet-là aussi supplémentaire par rapport à ce scénario-là de réduction de matières inorganiques.

**LE PRÉSIDENT :**

3355 Peut-être avant, puisque vous touchez à vos scénarios, votre collègue de RECYC-QUÉBEC indiquait que c'était vraisemblable que l'objectif de 2024, en termes de quantité d'élimination, là, de 522 kilogrammes par habitant pour 2024 soit atteinte comme cible.

3360 Maintenant, votre scénario réaliste, finalement, vous utilisez un taux d'élimination de 520 tonnes par habitant. Ça, ça veut... Puis vous venez de nous dire que vous allez mettre plein de mesures, de moyens, que vous allez mettre en place plusieurs mesures et moyens.

3365 Alors j'ai vraiment, comme commission, nous avons énormément de difficultés à comprendre comment, si un objectif est atteint en 2024, l'ajout de mesures, de moyens, que ça soit d'ordre réglementaire, incitatif financier, ferait en sorte que nous aboutirions collectivement, 20 ans après, à la même quantité, au même taux d'élimination.

3370 Ça, j'ai besoin vraiment, nous avons besoin de beaucoup de clarifications, d'autant plus que c'est les scénarios réalistes. Et soit dit en passant, le scénario optimiste ne se démarque pas tellement tellement du scénario réaliste. Alors comment se fait-il qu'avec toutes les mesures prévues sur 20 ans, nous arriverions avec un taux d'élimination similaire à 2024 si celui-ci devrait être atteint comme cible en 2024?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

3375 Je peux commencer à vous donner un élément de réponse suivant : c'est que pour garder  
aussi... Et il y a une ligne très importante dans les scénarios qu'on a faits, c'est des projections,  
regardez, ça peut être assez difficile de savoir qu'est-ce qui peut arriver vraiment si telle mesure va  
être vraiment efficace, si les citoyens vont participer, si les... Parce qu'on vise beaucoup à réduire la  
3380 proportion de matières résiduelles générées par les secteurs industrie, commerce, institution, et  
caetera. Donc on veut augmenter ça. Donc on va voir avec ce qui va arriver au niveau de la  
performance de ça pour évaluer voir dans quelle situation on va être à ce moment-là.

3385 Il y a une ligne importante, c'est la population aussi, là. La population québécoise va  
augmenter et c'est ce qu'on constate, là, depuis un certain temps. Le taux d'augmentation de  
population...

**LE PRÉSIDENT :**

3390 Oui, mais monsieur Trudel, monsieur Trudel, on ne peut pas parler de population, on parle  
d'un taux d'élimination par habitant...

**M. CLAUDE TRUDEL :**

3395 OK.

**LE PRÉSIDENT :**

... donc la population n'est pas importante.

3400 **M. CLAUDE TRUDEL :**

3405 OK. Je vais quand même céder la parole à mon collègue... Normalement, ça aurait dû être  
une personne, mais elle n'est pas disponible aujourd'hui. Je vais quand même céder la parole à mon  
collègue Michel Bourret qui va peut-être être plus en mesure de regarder parce qu'il a travaillé ça  
avec la personne qui n'est pas disponible aujourd'hui.



**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci.

3410

**M. MICHEL BOURRET :**

Oui, bonjour, Monsieur le président.

3415

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, bonjour.

**M. MICHEL BOURRET :**

3420

Bonjour. Là, je fais... je vais vous présenter un peu ce que la personne qui a travaillé sur les hypothèses de projection nous a transmis comme informations, compte tenu qu'elle n'est pas disponible le reste de la semaine. Elle était là hier, mais aujourd'hui et demain, elle ne sera pas là.

3425

Donc elle nous a mentionné que l'objectif du plan d'action 19, 24, qui est de 525 kilos par habitant en 2023, a été défini par RECYC-QUÉBEC sur la base des données de leur bilan 2015, donc qui tenait compte d'une décroissance des années précédentes, mais qui n'a pas été maintenu dans le temps.

3430

Pour les scénarios, on repart des quantités éliminées réellement, observées entre 2015 et 2019. Donc qui tient compte d'une hausse observée depuis 2015. Elle nous a mentionné que le scénario réaliste est cohérent avec le plan stratégique du ministère d'une génération de 625 kilos par habitant en 2021.

3435

Et aussi, le scénario réaliste présente une élimination de 520 kilos par habitant en 2041. Par contre, il faut noter que le scénario prévoit également déjà une réduction qui s'approche de 520 kilos par habitant dès l'année 2031, alors qu'on est à 530 kilos par habitant.

3440

Les réductions les plus importantes, notamment pour les matières organiques, se produiraient dans les 10 premières années suivant... et se maintiendraient pour les 10 années

suyvantes. On comprend que le gros des réductions de matières organiques, ça va être dans les premières années, compte tenu de la mise en application en place de la stratégie de valorisation des matières organiques.

3445 **LE PRÉSIDENT :**

Avant de céder la parole à mon collègue monsieur Renaud, vous avez indiqué que vous avez pris comme date de début de la... En fait, vous avez procédé par modélisation, je présume? Vous avez procédé par modélisation?

3450

**M. MICHEL BOURRET :**

Je ne pourrais pas répondre, c'est ma collègue qui a fait les scénarios, donc...

3455 **LE PRÉSIDENT :**

Bien alors, écoutez, si nous avons besoin de votre expert, on est mieux d'attendre votre expert pour avoir ce genre de discussions là, parce que c'est une pièce maîtresse, hein, bien sûr de notre mandat.

3460

Donc quand est-ce, monsieur Trudel, votre expert sera avec vous?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

3465 Si je me fie à la... Attendez-moi une seconde, je vous reviens, je vérifie ma feuille de présence, et caetera, je vous reviens dans quelques instants.

**LE PRÉSIDENT :**

3470

D'accord.

**M. CLAUDE TRUDEL :**

3475 Elle va être disponible le 30 mars, la prochaine séance du 30 mars seulement. Donc la semaine prochaine.

**LE PRÉSIDENT :**

3480 D'accord. Donc, nous allons devoir absolument discuter, mais en attendant, je vais quand même céder la parole à monsieur Renaud.

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

3485 Je vois que monsieur Bourret consultait un document, une étude, là, ce que je comprends, là. Alors... Parce que moi, la question, que je veux poser, c'est : c'est quoi les hypothèses, tout l'ensemble des hypothèses puis tout le... je dirais le calcul qui a été fait, là, pour arriver au 7.5 puis au 15 %, dépendant du scénario réaliste et optimiste.

3490 Alors, monsieur Bourret, là, vous sembliez consulter un document, est-ce que c'est possible de déposer cette analyse-là d'ici au 30 mars, là? On aura ça pour discuter avec la personne compétente pour pouvoir nous renseigner.

**M. MICHEL BOURRET :**

3495 À vrai dire, ce que je consultais, c'est grosso modo ce que j'ai dit. C'était... c'est un petit courriel que la personne m'a transmis, il n'y avait pas vraiment d'autres informations là-dessus. Pour avoir le détail du calcul du comment que la personne a procédé, je pense qu'il faudra attendre le retour la semaine prochaine.

3500 **M. PIERRE RENAUD, COMMISSAIRE :**

Mais pour ce qui est des hypothèses, monsieur Trudel, vous n'êtes pas... vous n'avez pas de données, là, sur les hypothèses qui ont été retenues, comment ça a été...

3505 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Mais il n'y a pas de problème à vous déposer le courriel qu'on a reçu, là, c'est juste de l'information. Comme mon collègue monsieur Bourret le disait, on va vous déposer le document, ça va peut-être vous permettre d'aiguiller. Il y a une certaine partie de l'information qui est accessible dans notre rapport, mais à ce moment-là, ça vous permettra de peut-être de plus préciser vos questions quand on sera en mesure d'avoir accès à notre personne-ressource.

3510 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

3515 Juste pour un petit point technique. Dans votre rapport, vous présentez les besoins d'élimination en incluant le recouvrement. J'aimerais ça savoir c'est quoi les hypothèses qui ont été faites par rapport au recouvrement? Parce que le recouvrement, là, dans les dernières années, ça a varié énormément, là. On est passé de 45 % de matières enfouies à 50 %, là, d'après les données de RECYC-QUÉBEC. Alors j'aimerais savoir, vous pourrez demander à votre experte de me fournir l'information, là, sur les hypothèses qui ont été retenues pour inclure le recouvrement dans vos scénarios.

3520 **M. CLAUDE TRUDEL :**

3525 Oui, je vais vous revenir avec cette précision-là aussi, là. Mais ce que je peux vous dire, c'est que pour nous, au ministère, ce qu'on a regardé, c'était les quantités totales reçues au lieu d'enfouissement, que ce soit incluant le recouvrement, donc c'est pour ça qu'on a regardé ces besoins-là, mais je vais regarder voir s'il y a une variation au niveau des besoins, au niveau du recouvrement qui a été pris en compte dans les scénarios.

3530

**M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Oui oui, parce que j'ai... Non non, je n'ai pas problème à ce qu'on tienne compte du recouvrement, là, je comprends que ça prend du volume, mais je veux savoir comment on... qu'est-ce qu'on a pris comme hypothèse.

3535

**M. CLAUDE TRUDEL :**

Parfait.

3540

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Renaud. — Monsieur Richard, je vais vous vous autoriser une deuxième courte question et, après ça, nous allons prendre les personnes qui attendent avec malheureusement... en les limitant à une seule question puisqu'il faut libérer la salle très très bientôt. Alors, monsieur Richard, votre deuxième question.

3545

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

D'accord. Bien deuxième question, je vais tenter de faire ça rapidement. En fait, c'est par rapport, RECYC-QUÉBEC a déposé, en fait, un document DB-2. Je vais faire la référence à la page 16, en fait. Ça indiquait qu'il y avait une augmentation, par exemple, des résidus domestiques dangereux, des textiles, des autres déchets qui n'étaient pas déterminés, et des résidus de CRD et des encombrants.

3550

3555

J'aimerais ça savoir, cette étude-là, en fait, je pense qu'il y a quelqu'un qui a dit que c'était le rapport sectoriel, là, si je ne me trompe pas, est-ce que ce rapport-là, il pourrait être disponible dans le futur, puis est-ce qu'il y a d'autres études qui ont été faites par RECYC-QUÉBEC qui pourraient être déposées, là, qui pourraient nous aider à faire nos mémoires, en fait? Est-ce qu'on pourrait avoir accès à toutes les études qui ont été faites sur le sujet par RECYC-QUÉBEC? Donc c'est ma deuxième question.

3560

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, madame Langlois-Blouin.

3565

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Oui, merci. Donc comme je le mentionnais, l'étude de caractérisation des quantités éliminées pour 2019-2020, certaines données sont encore en analyse, donc vous nous avez

3570

demandé certaines mises à jour aussi de l'information qu'on va vous fournir rapidement. Par contre, l'analyse plus poussée des résultats puis la production d'une fiche détaillée va suivre dans les prochaines semaines. Donc c'est sûr que ça va être au courant de l'année, mais je ne peux pas vous préciser un moment, donc ça va être rendu public de toute façon.

3575

Tous nos études de caractérisation, l'information, elle est publique dans notre site Internet. Même chose pour les bilans de la gestion des matières résiduelles. Celui, de mémoire, de 2012, inclut les données de la caractérisation 2011, 2012. Donc l'information, comme les bilans, comme les études de caractérisation se retrouvent dans notre site Internet, là, sous le centre de documentation, il y a une recherche qui peut être faite par mot clé.

3580

Et j'aimerais peut-être, si vous me le permettez, Monsieur le président, revenir un peu sur la question que vous m'avez posée par rapport à l'objectif. Je voudrais juste que mes propos soient bien compris ou interprétés. Ce que j'ai dit, ce n'est pas... Ce que j'ai dit, en fait, c'est : il y a des matières recyclables, il y a des matières organiques qui sont éliminées en quantité importante. Avec les résidus de CRD, c'est deux des trois catégories les plus éliminées. Et il y a des actions en cours au gouvernement qui touchent ces matières-là, qui sont planifiées, qui sont en train d'être mises en œuvre, qui devraient contribuer à l'atteinte de l'objectif.

3585

Donc, peut-être, juste précision. Je n'ai pas dit que je pensais que l'objectif allait être atteint, mais juste que les mesures qui visaient deux des principales catégories étaient annoncées, les moyens sont en cours de déploiement. Donc c'est quand même un effet... on espère qu'il va y avoir une contribution importante à l'atteinte de l'objectif. Merci.

3590

**LE PRÉSIDENT :**

3595

Merci à vous, même si je vois quand même une nuance notable dans le genre de réponse que vous venez de nous présenter, mais c'est très bien. — Alors merci, monsieur Richard.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

3600

Merci à vous.

**LE PRÉSIDENT :**

3605

Et j'appelle maintenant madame Nathalie Drapeau.

**Mme NATHALIE DRAPEAU :**

3610

Oui, bonjour. Vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

3615

Oui, bonjour, madame Drapeau.

**Mme NATHALIE DRAPEAU :**

Bonjour à tous. Alors, j'ai compris que j'avais droit à une question?

3620

**LE PRÉSIDENT :**

Malheureusement.

**Mme NATHALIE DRAPEAU :**

3625

Très bien. Écoutez, comme gestionnaire, là, de l'ensemble des sites, nous, on est une régie, donc on opère toutes les filières et tous les sites de gestion de matières résiduelles, on essaie toujours de prendre les meilleures décisions possibles. Je me questionne beaucoup sur la portée des mesures qui ont été mises en place.

3630

Je me demandais s'il y avait eu un post-mortem, en fait, parce que la redevance est en place depuis 2006, si je ne m'abuse, et visiblement, on est encore au même niveau, là, au niveau de l'enfouissement. Donc quel est le... est-ce qu'on est capable de mesurer l'impact de cette redevance-là, c'est-à-dire à quel point on est allé chercher le résultat qu'on souhaitait atteindre avec ce type d'outils là qui est la redevance? Je me permets de dire que chez nous, on est rendu à 425 kilogrammes par habitant et la redevance fait grimper notre tarif à 160 \$ la tonne, alors cette question-là nous préoccupe beaucoup.

3635

**LE PRÉSIDENT :**

3640               Merci, madame Drapeau. En fait, vous êtes préoccupée par une chose qui me préoccupe également, puisque j'ai soulevé la question d'une façon beaucoup plus large que ce que vous venez de faire en demandant à RECYC-QUÉBEC s'ils avaient depuis deux ans entrepris une réflexion large pour déterminer quels sont les facteurs qui sont déterminants dans le fait que nous ayons, au fil des ans, grosso modo, maintenu un taux d'élimination. Alors vous, vous mettez le point plus précisément

3645 sur l'impact de la redevance.

Je cède la parole à madame Langlois-Blouin.

**Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

3650               Peut-être une précision pour le bénéfice de la commission : tout ce qui est l'élimination ou la gestion de la redevance à l'élimination, c'est nos collègues au ministère de l'Environnement qui s'en occupent, donc je laisserais monsieur Trudel ou ses collègues répondre. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3655               Monsieur Trudel, est-ce que vous avez procédé à une réflexion là-dessus?

**M. CLAUDE TRUDEL :**

3660               Je vais demander à ma collègue Annie Choquette de répondre à la question.

**Mme ANNIE CHOQUETTE :**

3665               Bonjour. Alors comme on l'a déjà mentionné, c'est sûr que les redevances pour l'élimination continuent d'être un levier important entre autres dans la stratégie de valorisation de la matière organique. Oui, évidemment, il y a des réflexions, là, qui ont été menées sur quels sont les meilleurs outils pour continuer de favoriser un détournement de l'élimination.

3670               Dans le cadre, entre autres, de la stratégie, il y a des consultations qui ont été menées, et on a consulté, on a reçu plusieurs mémoires, on a fait des tables de consultation. Il y avait une



bonne... un bon consensus, pardon, sur le fait que l'augmentation de la redevance contribuait à détourner les matières de l'élimination et que c'était très important de continuer à ce qu'elles continuent dans le temps et même qu'elles augmentent, raison pour laquelle on a aussi prévu une  
3675 indexation, pour continuer de faire en sorte que, comme on l'a déjà mentionné, la différence entre l'élimination et la valorisation, que la différence entre les deux soit moins grande dans un maximum de régions possible.

Donc oui, les réflexions, oui les consultations sont faites à ce sujet-là. Pour ce qui est d'un  
3680 post-mortem à proprement parler, je vous ramène sur les éléments de discussion qu'on a eus beaucoup cet après-midi sur le fait qu'il y a énormément de facteurs qui vont venir influencer la génération et l'élimination et qu'il serait, à toutes fins pratiques, très difficile d'identifier très clairement l'impact que les redevances ont eu quand on sait qu'il y a énormément de programmes aussi qui ont de l'influence, il y a des initiatives régionales.

Les redevances, elles servent aussi à financer tous les programmes. Donc les redevances,  
3685 il ne faut pas juste le voir comme quelque chose qui décourage l'élimination, mais c'est aussi une façon de financer le développement de débouchés et de valorisation, donc elles sont un double impact.

L'impact des programmes, ça, évidemment, on est plus en mesure de faire de la reddition  
3690 de compte là-dessus qui existe déjà. Par contre, l'impact spécifique des redevances à l'élimination, puis à quel point ça forme une barrière, ça, ça serait très difficile de, voilà, là, d'identifier clairement leur impact à eux et de l'isoler dans une étude.

3695 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Drapeau, vous voulez ajouter quelque chose?

3700 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

Bien juste terminer. Est-ce qu'il y a eu, par exemple, une adéquation entre justement l'étude d'impact, quand cet outil-là financier a été mis en place, et aujourd'hui le constat qu'on fait, est-ce que ça colle? Est-ce que les deux éléments, est-ce que ça se rejoint ou on est tout à fait à côté de

3705 ce qui avait été identifié dans le cadre de l'étude d'impact, je pense qu'on appelle quand on implante des outils financiers? Là, je ne sais pas si c'est le bon terme.

**Mme ANNIE CHOQUETTE :**

3710 Je pense que vous faites référence à l'étude d'impact réglementaire, là, quand on implante le règlement sur...

**Mme NATHALIE DRAPEAU :**

3715 Oui.

**Mme ANNIE CHOQUETTE :**

3720 ... les redevances. Personnellement, je n'ai pas consulté l'étude d'impact des redevances qui ont été implantées, là, au début 2000. Et je ne crois pas que dans l'étude d'impact réglementaire -- on pourra me corriger si je me trompe, là -- qu'il y a des objectifs qui sont fixés clairement dans l'étude d'impact, c'est quoi exactement le rôle de l'étude d'impact. Mais je vais laisser mes collègues qui s'y connaissent mieux là-dedans s'exprimer sur la question.

3725 Rappelez-moi... Oui, c'est ça. Et notre façon de vérifier l'impact, bien ça serait les bilans, évidemment, là, de gestion de matières résiduelles, donc on en est où dans l'élimination. Et là, comme je vous disais, avec l'implantation des redevances, comment faire l'adéquation parfaite entre les redevances puis le taux d'élimination, ça serait très difficile d'isoler cette variable-là dans toutes les variables, là, qu'il faudrait considérer, dont l'activité économique, l'augmentation, donc tous ces éléments-là.

3730

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Drapeau.

3735

Je me tourne la langue sept fois dans la bouche pour ne pas parler, ce qui est très dur pour moi, là, pour que nous puissions arriver. Mais certainement, je vais revenir avec des questions à

partir de ces informations-là que vous venez de nous transmettre lorsqu'on abordera avec votre expert le scénario qu'il a utilisé.

3740

Alors merci, madame Drapeau, et bonne fin de journée. — Monsieur Joël Marquis.

**M. JOËL MARQUIS :**

3745

Oui, bonjour, Monsieur le président. Vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci.

3750

**M. JOËL MARQUIS :**

3755

OK, merci. Dites-moi, Monsieur le président, présentement, on explore la planète Mars à grands frais de dollars. Je me demandais, au ministre de l'Environnement, ce qui est accordé comme budget est très faible. Est-ce que qu'un jour, on verra plusieurs millions investis en environnement question de savoir, là? Parce que présentement, l'information que j'ai, c'est qu'il y a à peu près 1 % du budget qui est investi en environnement, mais verra-t-on 15 % apparaître un jour?

**LE PRÉSIDENT :**

3760

Oui. Écoutez, je vais tenter de demander une réponse à monsieur Trudel.

**M. CLAUDE TRUDEL :**

3765

C'est certain qu'en tant qu'employé du ministère, j'aimerais bien avoir plusieurs collègues pour m'aider. Comme vous le voyez, je fais affaire avec une grande équipe, mais on n'a pas réponse à tout puis on a beaucoup... J'ai expliqué un petit peu les rôles du ministère au début de ma présentation hier, qui sont d'élaborer des règlements, et caetera, au niveau de l'élimination, au niveau d'autoriser des projets et de faire le suivi, et caetera. C'est certain que...

3770

3775

Mais je vous dirais que dans les dernières années, personnellement, ce que j'ai constaté dans mon équipe, c'est qu'il y a eu une augmentation du nombre de personnes, donc je pense qu'il y a un volet quand même assez important attribué à l'environnement présentement, mais on sera toujours favorable à ce que ce soit amélioré, comme pour bien des choses, notamment la santé, notamment le transport, notamment un paquet de choses.

**LE PRÉSIDENT :**

3780

Monsieur Marquis, c'est exactement le genre de propos que vous pourriez mettre dans un mémoire, en le déposant à la commission, en indiquant que, selon vous, c'est incontournable d'augmenter le budget du ministère de l'Environnement pour telle ou telle raison. Ça va? Monsieur Marquis?

**M. JOËL MARQUIS :**

3785

Bien sûr, je vous remercie. Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3790

Merci à vous. Merci à vous.

**M. JOËL MARQUIS :**

3795

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3800

Alors, j'appelle... Merci à vous.

D'accord. Alors écoutez, bien nous allons clore la deuxième séance. Nous allons reprendre notre activité à 19 h et nous allons avoir deux présentations, soit celle du ministère de l'Environnement pour le regroupement 1, Montréal et environs, et nous aurons également une présentation de monsieur Allaire, de la Communauté métropolitaine de Montréal. Alors, bonne fin d'après-midi et bon souper.

3805

---

**SÉANCE AJOURNÉE À 16 h 58**

---

3810

Je soussignée, AURÉLIE PATIN, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3815



---

Aurélie Patin, s.o.

3820